

DOSSIER

## Le changement ou rien





**APPEL  
À CONTRIBUTION**

*Vous pouvez nous adresser  
votre article sur tout sujet à  
contact@synadic.fr*

**114**

**Formation**

Parents partenaires

**La gestion de crise**

Bulletin n° 111

**116**

**La communication**

La créativité pédagogique

Bulletin n° 110

**117**

**LES rythmes scolaires**

Ad vitam paramus  
plus nous préparons

**NUMÉRO SPÉCIAL**

Nouveau départ,  
Nouvelle aventure

Numéro spécial - mai 2015

**117**

**AG 2019**

Seul on va plus vite,  
ensemble on va plus loin

Bulletin n° 117 - mai 2019

**115**

**La réforme du collège**

c'est... créée

**115**

**La vie scolaire**

Bulletin n° 115 - novembre 2018

**Vers une éducation pastorale**

Bulletin n° 105

**un an après**

réforme du collège...

**formation**

évaluation  
stage  
métier  
diplôme  
évolution

**110**

Bulletin n° 110

|   |    |
|---|----|
| <b>Édito</b>  |    |
| ■ Bertrand VAN NEDERVELDE .....   | 2  |
| <b>Dossier: Le changement ou rien</b>   |    |
| ■ Période de mutation, génération Z, digital natives... kézako ? – Franck BOUETARD .....                  | 4  |
| ■ Faire un choix d'orientation en fin de troisième, pourquoi est-ce si important ? – Gilles DUPONT ....   | 6  |
| ■ Parcoursup 2019 - Un premier pas vers l'anonymisation des candidatures – Gabriel ANDREÏ.....            | 9  |
| ■ Les classes passerelles Bac Pro BTS - Franck LEVASSEUR .....  | 10 |
| ■ Re-donner du sens – Isabelle MORIN .....  | 14 |
| ■ Les conséquences de la réforme des lycées généraux et technologiques – Benoît de PARSCAU .....          | 16 |
| ■ La troisième « prépa métiers » remplace la « troisième prépa-pro »...-Raphaël THOMASSIN.....            | 18 |
| ■ Transformation de la voie professionnelle : Co-intervention, Chef d'œuvre... – Raphaël THOMASSIN....    | 21 |
| ■ Formiris et la réforme du Lycée Général – Mathieu LAFIS .....   | 26 |
| <b>Chef d'établissement</b>   |    |
| ■ Régionalisation des académies – Franck LEVASSEUR .....  | 28 |
| ■ Ferdinand BELLENGIER, un homme au service de l'enseignement catholique... – Yannick MORISSET....        | 30 |
| ■ Pourquoi tant de « Ing » – Yannick MORISSET.....  | 34 |
| <b>Pédagogie</b>  |    |
| ■ C'est vraiment mieux ailleurs? Les USA – Laurence REINHARDT .....                                       | 36 |
| ■ Veille pédagogique .....  | 39 |
| ■ Appel aux adhérents .....   | 40 |
| <b>Grand entretien</b>  |    |
| ■ Entretien avec Philippe DELORME, Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique .....                  | 41 |
| <b>Billet d'humeur</b>  |    |
| ■ L'écho des savanes scolaires ou le monde d'Anne-Sophie – Anne-Sophie Houppas .....                      | 46 |
| <b>Évangéducation</b>   |    |
| ■ Christus vivit - Le Pape offre aux jeunes une « balise sur un chemin synodal » – Raphaël THOMASSIN .... | 48 |
| ■ Le quotidien (re)traité – Patrick BARON .....   | 54 |
| <b>Le Synadic à votre service</b>   |    |
| ■ Recette : Tiramisu revisité .....   | 56 |

# Édito

Madame, Monsieur, chers collègues,

Le changement ou rien ! Le moins que l'on puisse dire, c'est que le thème retenu pour ce Bulletin de rentrée est provocant. Il suffit de regarder, ou d'écouter, tout ce qui se dit dans notre société actuelle sur le sujet.

À ceux qui veulent avancer, on reproche de le faire trop vite. À ceux qui semblent heureux avec ce qu'ils ont, on conseille d'aller de l'avant. Ici, le français traîne sa réputation de râleur invétéré et réfractaire à la moindre réforme. Là, il va se plaindre d'un mammouth qu'on aurait trop de difficulté à faire évoluer...

Le domaine spécifique de l'éducation ne fait pas défaut à ces incohérences qui ne doivent toutefois pas nous faire oublier que les choses avancent. Et elles avancent même plutôt vite ces temps-ci.

La réforme du Baccalauréat à peine sur les rails qu'il est aussi question de formation professionnelle, de management différent, de nouveaux outils pédagogiques, d'expérimentations variées... De notre position de chefs d'établissement, nous avons tendance, lorsqu'une nouveauté se profile à l'horizon, à nous réjouir et à nous inquiéter.

Nous nous réjouissons parce que nous savons d'expérience que l'immobilisme et le conservatisme forcenés ne sont jamais les meilleures solutions pour accompagner des jeunes qui, eux, ne nous attendent que rarement. Che GUEVARA ne disait-il pas : « *La révolution est comme une bicyclette : quand elle n'avance pas, elle tombe* » ? Cette phrase (dont les puristes se souviendront qu'elle figure en bonne place dans Les aventures de Rabbi Jacob !) pourrait bien s'appliquer à l'école... Le brassage des différentes générations d'enseignants nous préserve bien souvent de toute tentation routinière.

Nous nous inquiétons aussi car nous savons, là aussi d'expérience, ce que le changement peut entraîner comme résistances à vaincre. Mais nous sommes probablement tous persuadés que cette tâche est exaltante.

Dans le dossier de ce Bulletin, vous découvrirez de belles expériences, des astuces pour gérer les dossiers. Vous ferez également plus ample connaissance avec Philippe DELORME, qui prend ses fonctions de secrétaire général de l'enseignement catholique en cette rentrée.

Ces pages sont aussi l'occasion de rendre un dernier hommage à l'un de nos anciens collègues, Ferdinand BELLENGIER, chef d'établissement fortement engagé au Synadic durant de nombreuses années.

À chacun, je souhaite une très bonne année scolaire, avec beaucoup de changements passionnants à vivre. Et je rappelle, avec les membres du conseil d'administration de notre organisation professionnelle, que le Synadic reste à vos côtés pour accompagner tous ces changements et vous aider à y voir plus clair, si besoin, dans toutes les réformes en cours.

*Bertrand VAN NEDERVELDE,  
Président du Synadic*



**Dossier**

# Le changement ou rien



# Période de mutations, génération Z, digital natives, génération alpha... kézako ?

**Stéphane BLOCQUAUX est venu le 30 avril à Poitiers pour deux conférences: l'une destinée aux élèves de 2<sup>de</sup>, 3<sup>PP</sup> et CAP et l'autre, en soirée, ouverte aux familles. Cet enseignant-chercheur à l'UCO d'Angers et à l'ENSAM nous a éclairé sur la génération « mutante », celle qui grandit avec le numérique, et sur notre société, qui se situe à un moment historique, celui de la révolution numérique.**



Lorsque les sociologues parlent de génération Alpha (nos jeunes), on peut repenser au livre « Le meilleur des mondes » d'Aldous HUXLEY de 1932 dans lequel il décrit une société à la fois futuriste et sombre. Une société transformée, les alpha dirigent, les bêta organisent, les delta et epsilon exécutent.

L'internet existe depuis 1983. À l'échelle du temps, l'évolution des relations est spectaculaire, ce rapport à la connectivité est celui qui prédomine actuellement, mais demain qu'en sera-t-il ?

Face aux élèves, Stéphane BLOCQUAUX, est un chercheur, spécialiste de la communication, qui provoque les élèves tout en étant captivant et inspirant. Il nous interpelle également, nous,

adultes éducateurs, parents, institution, sur notre position face au numérique.

Leur rapport au temps est différent : un jeune peut passer 15 minutes ou 4 heures en mode écran sans qu'il ne se questionne sur son rapport au monde. Tout peut s'écrouler autour de lui, c'est comme si une « mâchoire se resserrait ». La frontière entre monde réel et le virtuel s'efface, un jeune peut passer 50 heures/ semaine sur le virtuel pour environ 30 heures à l'école. Cette virtualisation du monde est-elle inquiétante? Oui, si l'on ne prend pas conscience des dangers, mais aussi et surtout des enjeux sur la construction de l'identité du jeune. Il y a cette relation entre fascination et hypnose: voyez ce qu'il peut advenir lorsque vous retirez ou avez l'idée d'ôter le smartphone des mains des jeunes.



Toutes les communautés éducatives se posent des questions sur l'attitude actuelle des jeunes, sur leur lien avec l'écran, bon nombre sont dans l'immédiateté et l'inattention. Un proverbe africain, « *Il faut tout un village pour éduquer un enfant* », met en lumière la coéducation pour renforcer la réussite scolaire. La coéducation, c'est permettre d'introduire du temps pour penser et d'y mettre une juste distance, d'être focalisé sans être hypnotisé, c'est le travail passionnant de tout éducateur, c'est notre crédibilité.

Philippe MÉRIEU avance l'argument qu'il convient de préférer un minimalisme obstiné plutôt qu'un maximalisme velléitaire, ou comment affirmer qu'il faut promettre peu et tenir parole que de promettre la lune et s'arrêter demain.

L'internet évolue en permanence; demain, la recherche va proposer une circulation de l'information qui s'appuie sur les principes de la physique quantique. L'accélération des données, le cryptage, la cybersécurité, l'usage malveillant et le respect des données personnelles (RGPD) nous amènent plus que tout à accompagner ce mouvement.

Acceptons l'idée de défricher, de rendre visible les possibles, d'entrer dans l'univers des jeunes, de changer nos postures pour voir plus loin.

En terminant son propos lors de la conférence, Stéphane BLOQUAUX proposait 3 conseils pour nous aider :

1. Impérativement connaître les usages et les outils qu'utilisent les jeunes, avoir une veille sur le numérique et aller dans le virtuel, alors on pourra être légitime.
2. Contrôler sans interdire, en établissant un contrat numérique, définir les limites, mettre en place des dispositifs simples de vigilance.
3. Savoir dire NON avec un focus sur la question des jeunes face au cybersexe. Ce sera le thème de la prochaine co-intervention de Stéphane BLOQUAUX et Renaud HÉTIER.

*Franck BOUETARD  
Adjoint de Direction chargé de la vie scolaire  
Ensemble scolaire Saint Jacques de Compostelle  
Poitiers*



# Faire un **choix d'orientation** **en fin de troisième** Pourquoi est-ce si important ?

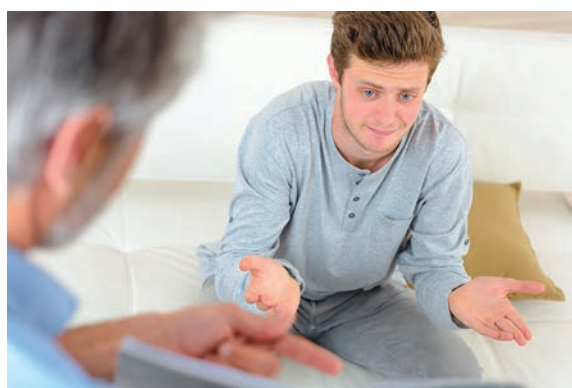
Chaque année, mi-juin, les professeurs principaux de troisième poussent un grand « Ouf » de soulagement. Le long et fastidieux travail concernant l'orientation de leurs élèves s'achève. Chaque année, début juillet, les chefs d'établissement de collège se réjouissent lorsqu'ils constatent que chaque élève de troisième a été affecté dans un lycée.

Mais ces élèves, ont-ils fait un choix éclairé ? Ont-ils été accompagnés dans l'élaboration de leur choix ? Répondre « non » à ces deux questions serait, de ma part, une insulte au travail consciencieux de la très grande majorité des professeurs principaux et chefs d'établissement, c'est pourquoi je répondrais « peut mieux faire ». Il faut reconnaître que cette mission est compliquée.

Aujourd'hui, un élève de troisième est dans l'immédiateté, dans le maintenant et tout de suite. Génération « réseaux sociaux ». Qu'est-ce qu'il fera tout à l'heure ? demain ? Il l'ignore ! Dans ces conditions, difficile de lui demander de se projeter dans 8 ans !

Une grande partie des élèves qui n'ont pas de soucis scolaires, rentrent en seconde générale et technologique car c'est comme ça, que voulez-vous faire d'autre ? Après la troisième, il y a la seconde...

Et puis il peut y avoir les familles ! Avant la réforme du lycée, combien de fois avons-nous entendu : « Fais « S » mon enfant, comme cela toutes les portes te seront ouvertes ! » Oubliées les compétences, les goûts et le plaisir de l'élève. Peu importe pourquoi telle ou telle porte soit ouverte, seul est important le fait qu'elle soit ouverte. Et si en plus on rajoute : « choisit un métier pour lequel tu gagneras bien ta vie » ou plutôt aujourd'hui :



« choisit un métier pas trop dur et pas trop prenant pour lequel tu gagneras bien ta vie » !

Cette phrase illustre la vision négative et tenace que bon nombre de parents portent sur la voie professionnelle, et pour être franc, quelques professeurs... Le choix de la seconde professionnelle est encore trop souvent un choix par défaut de la part des élèves et repoussé de la part des parents. Encore une fois, oubliées les compétences, les goûts et le plaisir de l'élève.

Vous pourriez me dire, mais ça, c'était avant. La réforme du lycée règle la question de l'orientation en fin de 3<sup>e</sup> puisque désormais il n'y a plus qu'une seule seconde générale et les filières ont disparu. Il sera bien temps en fin d'année de seconde de choisir ses trois enseignements de spécialités et

conserver en terminale les deux dans lesquels on réussit le mieux et qui nous ramèneront le plus de points au bac.

Oui mais voilà, entre l'entrée en première et faire ses choix dans Parcoursup, il ne reste que quinze mois. Un jeune, a-t-il le temps dans ce délai de connaître ses points forts, ses points faibles, d'élaborer un projet d'avenir solide en accord avec ses goûts, ses compétences? A-t-il le temps de se faire une idée juste du métier qu'il envisage sans a priori ni idées reçues? A-t-il également le temps d'affiner ses compétences qui correspondront aux fameux attendus de Parcoursup?

Si les réponses à ces questions sont comme je le pense, non ou pas forcément, alors Parcoursup se transforme pour cet élève en un jeu de « Pile ou Face » dans lequel il ne maîtrise rien ou presque et au final prend le risque d'être accepté dans un parcours d'étude dans lequel il se rendra très vite compte qu'il ne correspond pas à ce qu'il aime faire. À ce moment-là, les portes ouvertes sans savoir pourquoi quelques années auparavant, se referment avec toute la brutalité de rêves qui s'envolent à 19 ans!

C'est pourquoi, je ne parlerai pas d'orientation au collège, mais d'accompagnement aux choix pour chacun des élèves. Cet accompagnement est indispensable et doit débiter avant l'entrée en 3<sup>e</sup>. L'année de 4<sup>e</sup> me semble être le bon moment, mais cela n'est que mon appréciation personnelle.

Au cours de ces deux dernières années de collège, l'équipe pédagogique et les professeurs principaux ont le temps pour accompagner les élèves dans leurs recherches de la connaissance de soi et au final faire émerger ce qui pourrait être un projet d'avenir en ayant pris soin auparavant de déconstruire bon nombre d'a priori et d'idées reçues, mis en place par la société, les parents et les quelques professeurs dont je parlais un peu plus haut.

Ainsi, la voie professionnelle ne serait plus une voie par défaut mais bien un des chemins menant vers la réussite de son projet. Ainsi les élèves ne rentreraient plus en 2<sup>de</sup> générale et technologique pour,

**Je ne parlerai pas d'orientation au collège, mais d'accompagnement aux choix pour chacun des élèves**



simplement poursuivre leur scolarité, mais bien pour poursuivre l'élaboration de leur projet. Le choix des options en Seconde puis des spécialités en Première et Terminale ne seraient plus une simple obligation mais bien le moyen de développer ses compétences au service de son projet afin d'anticiper les attendus de Parcoursup, qui deviendrait ainsi une simple formalité évidente en milieu d'année de Terminale.

**Des équipes pédagogiques en lien les unes avec les autres sont les conditions indispensables à l'accompagnement de chaque jeune.**

Peut-être me penserez-vous naïf, mais j'ai tendance à penser qu'un projet construit patiemment, pas à pas, brique par brique augmente considérablement pour le jeune les chances de réussite du projet et les chances de pouvoir s'épanouir dans les études supérieures et en conséquence dans son ou ses futurs métiers.

Encore faut-il connaître les attendus de Parcoursup ! Je vous l'accorde, cela n'est pas encore le cas et nous n'avons pas forcément la main sur cette question. En revanche, nous avons la main sur nos équipes. À nous chefs d'établissement de motiver nos professeurs principaux pour qu'ils se forment à l'accompagnement des jeunes.

Je ne parle pas de sessions de formations à l'orientation génériques, standardisées, mais bien de rencontres avec les lycées du secteur voire avec les écoles d'études supérieures du territoire

afin que les professeurs de collège connaissent et maîtrisent la carte des formations, des attendus de chacun d'eux et des perspectives possibles.

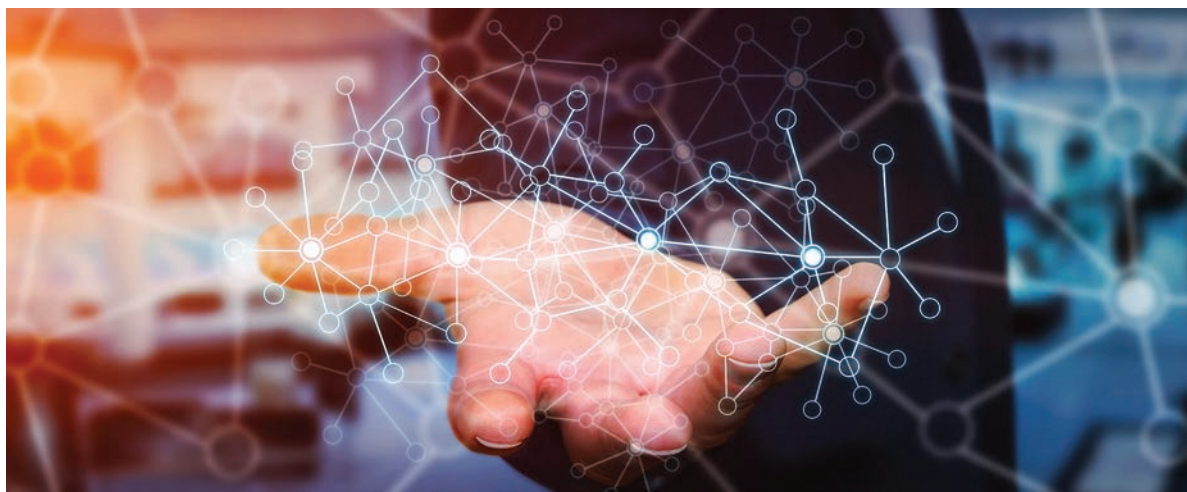
Pour cela, ayons tous la volonté de construire ou de renforcer les réseaux d'établissements de l'enseignement catholique à l'intérieur d'un bassin de formation, d'un diocèse, d'une région. Faire en sorte que les chefs d'établissement, les équipes pédagogiques se rencontrent, se parlent et se comprennent.

RenaSup peut être une aide précieuse dans l'élaboration de documents relatifs à l'ensemble des formations et des parcours possibles au sein de chaque région et ainsi outiller les enseignants afin qu'ils puissent, très tôt, présenter un itinéraire de formation possible pour chaque jeune et sa famille.

Des équipes pédagogiques en lien les unes avec les autres, ayant une connaissance solide et claire des parcours de formations de leur région sont les conditions indispensables à l'accompagnement de chaque jeune qui nous est confié du collège jusqu'aux études supérieures.

Outre le fait que les familles attendent cela de nous, accompagner un jeune à réfléchir, à se connaître, à se prendre en main, à se motiver et se construire pour parvenir à la réussite de sa vie personnelle, est bien le cœur de notre métier, notre raison de se lever tous les matins rempli d'espoir et le plus beau des messages pastoraux que nous leur délivrerons.

*Gilles DUPONT*



# PARCOURSUP 2019

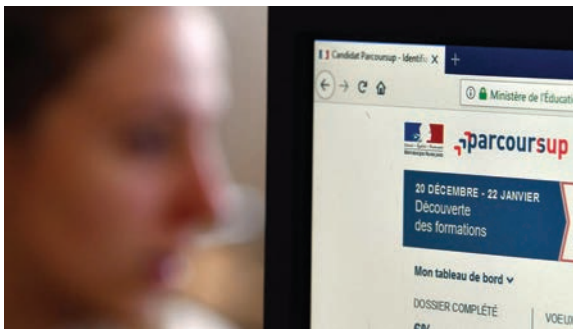
## Un premier pas vers l'anonymisation des candidatures

**Une nouveauté dans les dossiers Parcoursup, cette année: l'anonymisation du nom, prénom, adresse du domicile et âge du candidat dès lors que ces données ne sont pas nécessaires à un examen éclairé du dossier du candidat.**

Mais cette anonymisation est partielle car les données ne seront pas anonymisées pour les formations qui :

- prévoient un entretien ou un concours
- recrutent par la voie de l'apprentissage
- proposent un internat.

Dans tous les cas, le sexe et le lycée d'origine du candidat resteront visibles.



Ainsi les écoles qui sélectionnent sur concours ou examens ont accès aux noms, prénoms et adresses des candidats, afin de pouvoir leur adresser leurs convocations par courrier. De même, les dossiers des lycéens qui optent pour une formation en apprentissage ne seront pas anonymisés non plus, afin que les établissements puissent les accompagner dans la recherche d'un employeur, préalable à toute entrée dans une formation en alternance.

Quant aux établissements disposant d'un internat, pour l'attribution des places les établissements auront connaissance de l'âge et de l'adresse des candidats pour pouvoir privilégier ceux qui sont les plus jeunes ou qui habitent le plus loin de l'établissement.

En outre, les appréciations sur les bulletins scolaires et les pièces justificatives de titre ou de diplômes, qui sont produites par les candidats en réponse aux demandes des formations, ne seront pas anonymisées.

Afin de ne pas déstabiliser les actions entreprises au sein des cordées de la réussite, qui concernent près de 80 000 candidats par an, ainsi que les différents dispositifs de partenariat mis en place par les établissements scolaires et les établissements ou formations de l'enseignement supérieur, ces établissements disposeront d'informations sur l'environnement scolaire du candidat.

Par conséquent, seule une minorité des formations sont réellement concernées par l'anonymisation.

Est-ce que le bilan qui sera fait à la fin de cette année permettra de dire qu'on a démocratisé l'accès à l'enseignement supérieur en rendant les candidatures anonymes ?

*Gabriel ANDREÏ*

# Les classes passerelles Bac Pro BTS

## Exemple d'une ouverture en Avignon sur une classe portée par 4 lycées

**L'ensemble des lycées avignonnais catholiques d'enseignement se sont regroupés pour porter le projet et ensuite créer une classe passerelle dans le cadre du dispositif « réussite pour tous » à destination des élèves titulaires d'un bac professionnel ou technologique non retenus sur parcours sup et ou en décrochage post-bac.**

La volonté première, outre le fait de mettre en avant la proposition du réseau de nos établissements du Vaucluse de la prise en compte des élèves en grandes difficultés dans leur approche post-bac, a été de mettre en place un accompagnement méthodologique pour des décrocheurs permettant d'appréhender les attentes en sections STS et/ou en poursuite en supérieur. Une lutte contre un décrochage scolaire et social en assurant une poursuite d'étude.

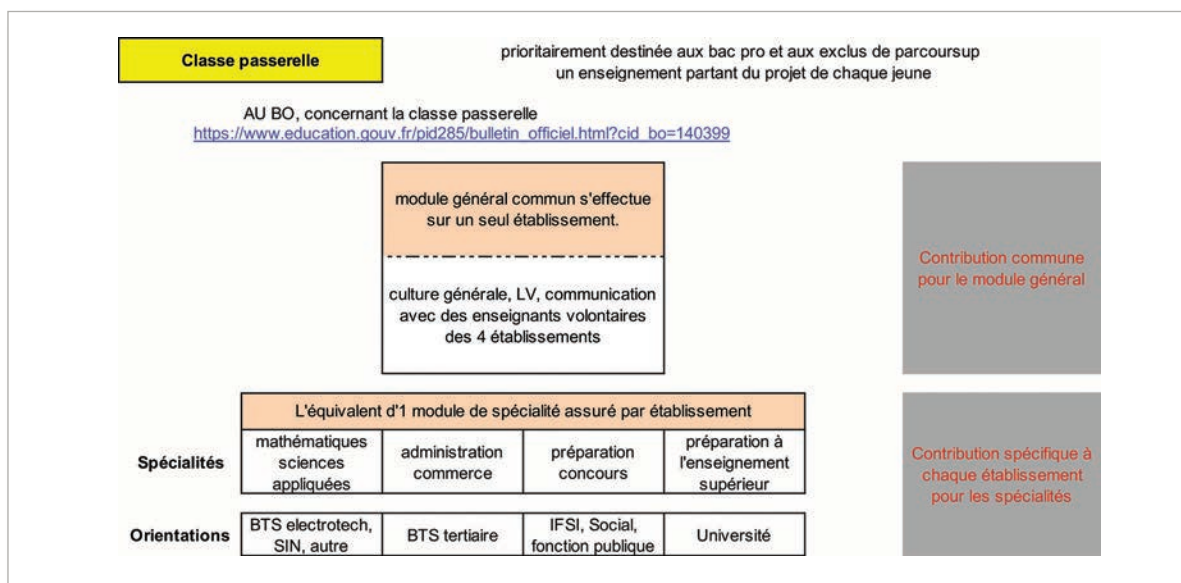
Les objectifs ont été clairement définis pour la réussite de chaque jeune qui intègre ce dispositif :

- Accompagner dans une démarche de recherche et de construction de projet personnel et professionnel afin d'entamer une démarche de motivation.
- Monter en compétences les attentes de base des entreprises et du milieu professionnel en matière de maîtrise de la langue, écrite et parlée, de la connaissance des besoins fondamentaux en termes de communication interpersonnelle, de savoir-être et d'attitude.
- Promouvoir l'égalité des chances par l'accès à la réussite en enseignement supérieur.
- Accompagner chaque jeune vers la réussite malgré ses problématiques ou difficultés singulières montrant par-là l'exemple d'une école inclusive où chacun peut réussir.

- Réinsérer chaque jeune du dispositif, scolairement et socialement, par la poursuite d'un parcours de formation et d'orientation personnalisé.
- Aider les jeunes à construire leur projet personnel et professionnel grâce à des effectifs réduits, des ateliers et un accompagnement individualisé pour chaque élève.
- Tenir compte des spécificités de chacun pour permettre la réussite de tous.
- Donner l'ambition de se positionner dans le continuum Bac -3/ Bac +3
- Favoriser la mixité sociale

Pour le fonctionnement de cette classe passerelle, nous avons travaillé sur la mise en place d'un tronc commun pour l'ensemble des jeunes et d'un module spécifique par jeune en fonction de son désir d'orientation.





Un tronc commun pour :

- Redonner confiance
  - o Bâtir et/ou consolider son projet
  - o Mettre en œuvre son projet
  - o Communiquer
  - o Développer sa créativité
- Devenir autonome
  - o Acquérir des méthodes
- Se confronter au réel, se dépasser
  - o Techniques de recherche d'emploi
  - o Assurer une veille professionnelle

Des modules spécifiques au choix pour les jeunes :

- Se préparer aux BTS
- Se préparer aux concours
- Se préparer à rentrer en formation sanitaire & sociale
- Se préparer à l'université

L'ensemble de la cohérence de ce fonctionnement est assuré par la nomination d'un maître référent. Il est établi sur l'un des quatre établissements et a la charge du suivi des apports et la coordination des différents enseignants qui accompagnent les jeunes dans leur cursus.

Le tronc commun se déroule en groupe classe via des modules créés par les enseignants.

Pour les modules spécifiques, les jeunes suivent en parallèle du tronc commun, un enseignement dans l'établissement qui en a la spécialité. Les élèves se retrouvent alors par groupe.

Ces enseignants sont motivés et sensibilisés au décrochage scolaire, accompagnent l'élève dans sa scolarité et l'aide à faire face aux obstacles internes ou externes qui peuvent surgir.

## Intégration dans la classe passerelle par l'intermédiaire de la CAES, commission d'accès à l'enseignement supérieur

Dans chaque académie, une commission d'accès à l'enseignement supérieur pour garantir le droit d'accès de tous les candidats à l'enseignement supérieur est créée.

Le rectorat, garant d'une solution pour tous !

La réforme de l'accès à l'enseignement supérieur réaffirme et garantit le droit pour tout bachelier d'accéder aux études supérieures. Pour le rendre pleinement effectif, la loi a reconnu de nouveaux pouvoirs aux recteurs, qui deviennent les pivots et les garants de ce droit et disposent d'un pouvoir d'inscription d'office avec l'accord du candidat.

À cet effet, la loi met en place une organisation pilotée par les recteurs, destinée à apporter des solutions d'inscription dans l'enseignement supérieur aux candidats qui n'ont reçu aucune proposition d'admission dans le cadre de la procédure nationale.

La commission rectorale garantit également aux candidats qui justifient d'une situation exceptionnelle, de pouvoir solliciter le réexamen de leur candidature en vue d'une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.



## Comment faire proliférer sa dotation horaire ou pourquoi convertir des HSA en HSE ?

Pour faire fonctionner ce dispositif, nous avons reçu 1,33 ETP. Alors comment arriver à mettre en place un groupe classe positionné sur un établissement et 1 groupe de spécialité dans chacun des 4 établissements signataires de la convention ?

La première étape est de demander une conversion des ETP en HSA.

1,33 ETP = 23,94 ETP  $18 \times 1,33$  soit environ 24 HSA / semaine

Le coordonnateur du dispositif bénéficie de 3 HSA. Il reste donc 21 HSA/ semaine (24-3)

Pour profiter au maximum de ces heures nous avons décidé de rémunérer les enseignants en

HSE (sauf le coordonnateur qui bénéficie de 3 HSA). 21 HSA / année = 756 HSE/ année sachant que 1 HSA = 36 HSE

Cette classe passerelle s'effectuera d'octobre à avril, soit environ 20 semaines.

$756 : 20 = 38$  HSE/ semaines environ

Ces heures servent pour 6 HSE au module général et le reste des 32 HSE pour 8 HSE/ semaine/ établissement

En conclusion de l'utilisation de ces moyens, un élève a sur 20 semaines, 14 heures de cours auxquels viennent s'ajouter les stages et le travail de recherche.

En conclusion, cette classe passerelle constitue une adaptation des parcours de formation aux besoins des élèves en leur permettant de changer de voie d'orientation.

Pour l'élève, c'est un outil d'exploration de situations et d'objectifs pédagogiques différents, afin de tester des situations alternatives de formation.

Pour les établissements c'est l'occasion de travailler en réseau et de fédérer les énergies.

Au BO, concernant la classe passerelle [https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=140399](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=140399)



# Re-donner du sens

« Ce matin, nous sommes tous arrivés à l'école bien contents, parce qu'on va prendre une photo de la classe qui sera pour nous un souvenir que nous allons chérir toute notre vie, comme nous l'a dit la maîtresse. Elle nous a dit aussi de venir bien propres et bien coiffés. C'est avec plein de brillantine sur la tête que je suis entré dans la cour de récréation ».

*Le Petit Nicolas (extrait) - SEMPÉ-GOSCINNY*



## Ils ont osé...

Dépoussiérer l'incontournable photo scolaire qui, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle a marqué des générations d'élèves, de la maternelle au lycée, et rempli des albums qu'on ouvre à l'occasion de rencontres avec les copains d'école ou lors d'échanges avec nos enfants.



Encore aujourd'hui, pour les établissements et les parents, comme un rituel, une tradition de rentrée, presque une institution. Pour Julien et Damien, un défi à relever, un cliché à réinventer... à réenchanter ?

Lorsqu'ils décident de se lancer dans le projet Ma Vidéo de Classe, les deux cofondateurs issus du cinéma, de la télévision et du digital, ont envie de changement, besoin de nouveauté, d'authenticité et d'indépendance dans leurs choix professionnels. Les photos de classe de leurs propres enfants leur semblent si décevantes qu'ils y voient une opportunité : pouvoir être utiles en réalisant de

vrais beaux souvenirs d'école. Si leur vision est commune et la complémentarité évidente, une étude auprès de familles confirme leur intuition : une grande majorité commande la photo scolaire presque par obligation, sans réel enthousiasme. Une

entreprise peut donc voir le jour, à condition de proposer quelque chose de radicalement nouveau.

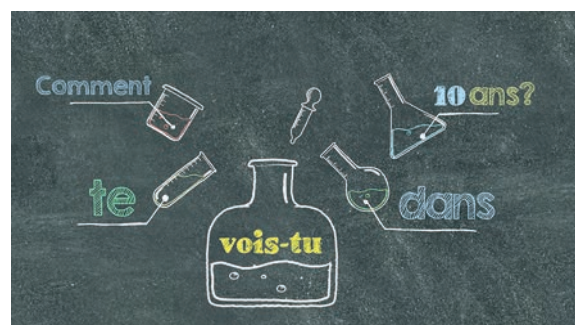
## Animare

Quelle photo de classe souhaiterions-nous pour nos enfants ? En se posant cette question, les deux associés papas poules décident de transformer les usages de la photo scolaire en mêlant étroitement l'humain et la technologie. L'enjeu est de remettre l'élève au centre de la photo à travers un moment joyeux.

Pour aller encore plus loin, ils décident de donner la parole à chaque élève : le film interview Ma Vidéo de Classe est né.

## Ma Vidéo de Classe.fr

« L'instant figé devient ludique, une fabrique à souvenirs, vivants, drôles, authentiques et émouvants. rafraîchissant ! » précise Damien qui a toujours préféré le mouvement de la vidéo à la fixité de la photo.



**L'enjeu est de remettre l'élève au centre de la photo à travers un moment joyeux.**



Les élèves interviewés se racontent, avec émotion parfois : ils parlent d’eux, de leur relation à l’école, de leurs bêtises, de leurs familles, de ce qui les rend heureux, de leurs envies et de leurs rêves.

### Bien au-delà du portrait scolaire, Julien cherche à capter une présence, une partie de l’âme.

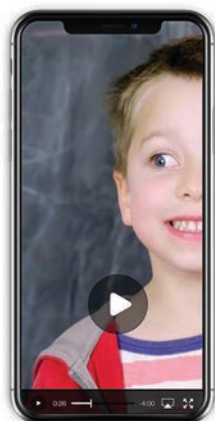
Ces confidences gravées se méritent. Une approche ludique, une mise en confiance et des collaborateurs locaux sélectionnés pour leurs qualités humaines et artistiques.

Après le tournage, s’enclenche un process numérique inédit qui permet d’offrir des souvenirs de qualité aux familles. Une technologie au service du sens.

#### Entre portrait intime et mission sociétale

Bien au-delà du portrait scolaire, Julien cherche toujours à « capter une présence, une partie de l’âme » de chaque enfant ou chaque jeune qui se retrouve face à lui.

Depuis son apparition, la photo scolaire a toujours dressé le portrait d’une



époque, on y reconnaît les tenues vestimentaires, les codes et les poses du moment. Mais de quoi rêvions-nous cette année-là ? Le portrait vidéo prolonge le portrait photo, lui donne une profondeur, un supplément d’âme.

En les filmant, les photographes réalisateurs découvrent chez ces jeunes une notion du collectif, de l’engagement, un attachement à leurs proches, des questionnements sur les enjeux sociétaux et environnementaux qu’ils ne soupçonnaient pas, inconscients et naïfs qu’ils s’imaginent à leur âge. Loin désormais du monde de la publicité, Damien retrouve plus que jamais « l’espoir en l’être humain ».

Lorsqu’ils visionnent l’interview de leur propre enfant, certains parents le découvrent parfois sous un nouveau jour.



Optimisme et dynamisme, des caractéristiques communes chez les deux startupers et qui transparaissent dans les portraits qu’ils réalisent dans les établissements.

Les volumes de vidéos réalisées permettent même d’imaginer une matière d’étude sociologique. Plus qu’un témoin de son temps, la vidéo portrait scolaire devient le reflet vivant d’une génération, celle des hommes et des citoyens de demain.

Isabelle MORIN  
Chargée de communication  
Ensemble Scolaire Saint-Jacques de Compostelle  
Poitiers

# Les **conséquences** **de la réforme des lycées** généraux et technologiques

## Exemple de mutualisation des spécialités ?

**Dans le cadre de la réforme, si l'ensemble des lycées généraux ont eu la possibilité de proposer les sept enseignements de spécialité les plus communs, tous n'ont pas pu proposer les 4 enseignements de spécialité dits rares qui sont: Langues et culture de l'antiquité - Numérique et sciences informatiques (NSI) - Sciences de l'ingénieur (SI) - Arts**

Ainsi, selon les cas de figure, un jeune peut ne pas trouver dans son établissement l'enseignement de spécialité rare qu'il aurait voulu suivre.

Plusieurs possibilités s'offrent à lui: il peut rester dans son établissement et suivre à distance l'enseignement de spécialité désiré. Mais il peut aussi décider de changer d'établissement pour rejoindre un lycée où l'enseignement de spécialité qu'il souhaite suivre est dispensé.

**Il est possible pour un établissement de signer une convention de partenariat.**

Dans cette situation, un lycée peut craindre de voir ses effectifs diminuer. Afin d'éviter cette fuite, il est possible pour un établissement de signer une convention de partenariat avec un lycée voisin.

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter: Les deux lycées partenaires sont relativement proches géographiquement et les élèves peuvent sans difficultés se rendre d'un établissement à l'autre. Il est alors possible pour les lycéens d'aller suivre les 4 heures hebdomadaires d'enseignement dans le lycée partenaire, pour peu que les emplois du temps aient été réfléchis en conséquence. La convention devra donc prévoir les modalités de déplacement, de responsabilités partagées...

Mais pour un lycée implanté en milieu rural ou dans un secteur isolé, le déplacement des élèves dans un établissement partenaire peut ne pas être simple. C'est le cas du lycée Sainte Jeanne d'Arc de Vitré.

Dans notre situation, les lycées partenaires les plus proches sont à Cesson-Sévigné, proche banlieue rennaise, et à Fougères à 30 km de Vitré.

Notre établissement a eu l'autorisation d'ouvrir l'enseignement de spécialité NSI mais pas SI. À Cesson-Sévigné, c'est la situation inverse: ouverture de SI mais pas de NSI. Enfin, le lycée de Fougères moins bien loti n'a pas pu ouvrir une seule des 4 spécialités rares. Nous avons donc prévu deux types de convention avec ces deux établissements.

Concernant nos élèves de Vitré qui souhaitent suivre SI, plutôt que de réfléchir à leur déplacement, il est prévu que l'enseignant de la discipline se déplace dans notre lycée pour y accompagner les 12 jeunes intéressés. C'est la situation idéale rendue possible par l'accord de l'enseignant. La convention prévoira le suivi pédagogique, les modalités de déplacement et les responsabilités partagées.

En contrepartie, nous allons proposer aux deux lycées partenaires de profiter de l'habilitation d'un de nos enseignants à dispenser les spécialités NSI. Mais il n'est pas possible de délocaliser les cours

dans les deux lycées simultanément, ni d'accueillir les lycéens des établissements partenaires. Aussi, nous sommes convenus que les cours de notre enseignant seraient diffusés en visioconférence, en direct, avec une possibilité d'interaction. Outre le côté technique, la contrainte est l'encadrement du groupe de jeunes qui suivra l'enseignement à distance.

Aussi les lycées partenaires doivent-ils prévoir un enseignant, si possible d'une discipline connexe, pour être présent avec les jeunes pendant la visioconférence. Dans cette dernière situation, la convention prévoira les modalités de suivi des jeunes sur chaque site (évaluation, conseil de classe...).

Dans l'une ou l'autre de ces situations, le dispositif réfléchi ne concernera que l'année de Première. En effet, les enseignements de spécialités en Première comptent 4 heures de cours chacune mais passeront à 6 heures en Terminales. Il faut donc souhaiter que, comme le texte de la réforme le prévoit, les lycées puissent rapidement élargir leur offre de formation à toutes les spécialités dès 2020. Si ce n'est pas le cas, il faudra alors que les jeunes qui souhaitent poursuivre la spécialité en Terminale changent d'établissement.

Benoît de PARSCAU

**Article 1 : Objet**

Cette convention définit les conditions dans lesquelles les élèves inscrits auprès de l'établissement d'origine pourront suivre l'enseignement de spécialité Numérique et Sciences de l'Informatique (NSI) au sein de l'enseignement support.

**Article 2 : Effectif accueilli**

Le nombre d'élèves souhaitant suivre l'enseignement de spécialité NSI et dont les parents ont accepté que cet enseignement soit assuré par l'établissement Lycée AA est de (nombre)

Une annexe au contrat de scolarisation conclu entre les parents (ou représentants légaux) de l'élève et l'établissement d'origine est établie et transmise par l'établissement d'origine à l'établissement d'accueil avant le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Les élèves demeurent administrativement inscrits dans l'établissement d'origine.

**Article 3 : Mise en oeuvre**

Un système de visio-conférence sera mis en place entre les deux établissements pour permettre aux élèves du Lycée BB- de suivre en direct les cours dispensés dans cette spécialité au lycée AA.

Monsieur ....., enseignant du BB sera mis à disposition pour accompagner les élèves dans leurs apprentissages. Monsieur ....., enseignant de mathématiques, a un diplôme d'ingénieur informatique et a été positionné sur la formation mise en place par le réseau Enseignement Catholique en vue d'obtenir le diplôme requis à l'enseignement de cette spécialité.

**Article 4 : Déplacements**

Les éventuels déplacements entre les lycées sont placés sous la responsabilité exclusive du lycée d'origine.

**Article 5 : Suivi pédagogique – Accompagnement de l'élève**

L'enseignement de spécialité NSI est assuré conformément aux programmes et règles appliquées dans l'enseignement public en matière d'horaire en application de l'article R 442-35 du Code de l'éducation.

Chacun des deux établissements désigne un responsable chargé des relations avec l'autre établissement :

Pour le lycée d'origine : Monsieur .....

Pour le lycée support : Monsieur .....

La mise en oeuvre de la présente convention donnera lieu à un suivi de chaque élève par l'enseignant de la spécialité. L'enseignant référent au sein de l'établissement d'origine participera à cet effet aux conseils de classe et fera part des observations qu'il aura en amont partagées avec l'enseignant référent du lycée support.

Les élèves seront soumis aux modalités de contrôle des connaissances en vigueur dans chacun des établissements pour les enseignements dont ils ont la charge.

Le suivi du dossier scolaire des élèves concernés est assuré par le lycée d'origine. Dans ce cadre, les notes et appréciations relatives à la spécialité seront communiquées aux parents par l'intermédiaire de l'établissement d'origine.

L'établissement d'origine reste le seul interlocuteur de l'élève et de sa famille. Ces derniers pourront prendre rendez-vous avec l'enseignant chargé de l'enseignement de la spécialité conformément aux dispositions arrêtées en la matière par l'établissement d'origine.

**Article 6 : Assurances**

Le chef d'établissement d'accueil prend les dispositions nécessaires pour garantir la responsabilité civile de l'établissement pour toutes les activités auxquelles participeront les élèves concernés par la mise en oeuvre de la présente convention.

L'établissement d'origine transmet à l'établissement d'accueil la copie de l'attestation d'assurances couvrant aussi bien les risques encourus par les élèves concernés par la mise en oeuvre de la présente convention que ceux qu'ils peuvent faire encourir aux personnes et aux biens de l'établissement d'accueil.

**ARTICLE 7 : Communication de la Convention**

La présente convention est communiquée par l'établissement d'origine aux parents (ou représentants légaux) des élèves ayant choisi de suivre la spécialité NSI au sein de l'établissement d'origine.

La présente convention est également transmise au rectorat accompagnée de la liste des élèves concernés.

**Article 8 : Durée de la convention**

La présente convention est établie pour l'année scolaire 2019/2020.

**Article 9 : Dispositions diverses**

Les éventuels litiges relatifs à l'application de cette convention seront soumis à l'arbitrage du directeur diocésain.

Pour le lycée d'Origine  
Le Chef d'établissement  
Le date

Pour le lycée d'Accueil  
Le Chef d'établissement  
Le date

**CONVENTION TYPE**  
définissant les modalités administratives et pédagogiques de suivi des élèves de l'établissement AA admis au sein de l'établissement BB pour y suivre un enseignement de spécialité

ENTRE

Lycée AA /n° RNE  
Adresse  
Représenté par son chef d'établissement, XXX  
Ci-après désigné « l'Etablissement support»

D'une part,

ET

Lycée BB /N° RNE  
Adresse  
Représenté par son chef d'établissement, YYY  
Ci-après désigné « l'Etablissement d'origine»

D'autre part,

Vu les articles L 442-1, L 442-5 et R 442-39 du Code de l'éducation  
Vu la carte académique des enseignements de spécialité arrêtée par le Rectorat de .....

**Exposé des motifs**

La présente convention est conclue dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique et du baccalauréat menée par le Ministère de l'Education nationale visant à proposer des enseignements de spécialité en classe de première générale à compter de la rentrée scolaire 2019/2020 et de terminale générale à compter de la rentrée scolaire 2020/2021.

Compte tenu de la carte académique des enseignements de spécialité arrêtée par le Rectorat de ....., la présente convention s'inscrit dans un processus de collaboration entre les lycées AA et BB pour l'enseignement de NSI.

Les chefs d'établissement d'accueil et d'origine sont chargés de veiller à la mise en oeuvre des modalités de la présente convention.

Le Rectorat de l'Académie de ..... est informé de la conclusion de la présente convention.

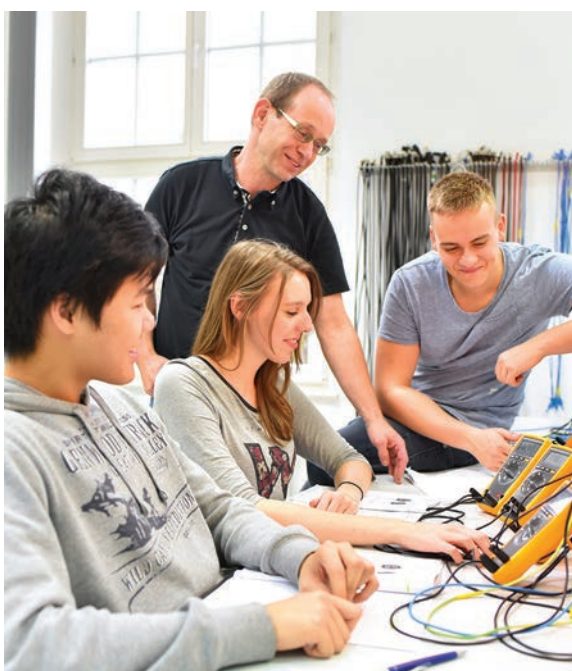
**Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :**

# La troisième « prépa métiers » remplace la « troisième prépa-pro »

À partir de la rentrée 2019, la classe de troisième « prépa-pro » (préparatoire à la voie professionnelle) n'existe plus et est remplacée par la troisième « prépa-métiers ». Le décret, paru au BO. le 28 mars 2019 précise le régime horaire des classes de troisième « prépa-métiers ». La formation comporte des enseignements communs et complémentaires, des séquences d'observation et des stages en milieux professionnels (...) mais également des périodes d'immersion dans des lycées, des centres de formation d'apprentis (CFA) ou dans des unités de formation par apprentissage (UFA). Quels sont les réellement ces changements ?

## La classe de DIMA disparaît !

À compter de septembre 2019, la classe de DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers de l'Alternance) n'existe plus. Cette classe pouvait être destinée aux élèves qui voulaient se diriger vers l'apprentissage ou qui pouvaient avoir des difficultés d'adaptation à la scolarité du collège. Ils étaient accueillis sous statut scolaire par un centre de formation



d'apprentis (CFA) ou en lycée professionnel durant une année pour découvrir un environnement professionnel. Il fallait être âgé d'au moins 15 ans lors de la rentrée scolaire ou éventuellement atteindre l'âge au cours de l'année et ainsi pouvoir profiter d'une dérogation.

Les périodes de stage en entreprise étaient nombreuses (entre 8 et 18 semaines selon les situations). L'année était composée d'au moins 50 % d'enseignements généraux, des enseignements technologiques et pratiques et des visites en milieu professionnel. À tout moment, les élèves avaient la possibilité de signer un contrat d'apprentissage ou reprendre leur scolarité.

La troisième « prépa-pro », quant à elle était exclusivement dans les lycées professionnels. Elle était destinée aux élèves qui pouvaient manquer d'intérêt pour l'école, voire qui pouvaient rencontrer des difficultés scolaires, ou tout simplement pour des élèves qui étaient désireux d'apprendre d'une autre façon et pour beaucoup qui avaient besoin d'être remis en confiance, se rendant compte que les notions générales étaient trop abstraites.

Il est curieux voire glaçant de parler de cette classe au passé, comme si devant une tombe, on faisait la nécrologie d'une personne et qu'on énumérait

les bons et loyaux services rendus à la nation. En regardant un instant dans « le rétroviseur » du passé, on ne peut que se remémorer la « troisième d'insertion », la « troisième techno », ou encore la classe « CPPN » (Classe Pré-Professionnelle de Niveau), celle qui faisait le plus peur aux parents. Au fur et à mesure du temps, on change le nom de cette classe mais nous savons bien qu'elle a été souvent considérée comme une voie de garage pour des élèves en difficulté scolaire.

**La troisième « prépa-métier » :**

**un choix d'orientation choisi et non subi**

La classe de troisième « prépa-métiers » n'est pas différente de la troisième « prépa pro » et l'essence même de cette philosophie d'apprendre autrement y reste fortement ancrée. Qui a voulu cette nouvelle classe et pourquoi ? Sylvie CHARRIÈRE, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles et de l'éducation est à l'origine de l'amendement sur la création de cette classe. La première motivation pour défendre son amendement était donc la suppression des classes DIMA, parce qu'elles ne fonctionnaient pas. Étant adossées à des lycées qui étaient sectorisés par filière, les matières professionnelles suivaient la spécialisation du lycée. La deuxième motivation était un changement de pédagogie et une insertion plus importante dans les entreprises sous la forme de mini-stages.

**La troisième « Prépa-métiers »**

Sur les horaires, on peut se rendre compte qu'il y a très peu de changement. C'est sans doute la façon de travailler au sein de cette classe qui va être primordiale.

Du fait d'aller en entreprise, c'est indéniable, les savoirs doivent prendre plus de sens. Les élèves

devront être aidés par les enseignants, qui devront développer des pédagogies innovantes sur la base de projets.

Il est important que la pédagogie traditionnelle puisse être bannie au profit de la pédagogie de projet qui doit permettre aux élèves de travailler des compétences qui vont vraiment leur être utiles dans le monde de l'entreprise : créativité, travail en équipe... Bref, tout ce que le monde de l'entreprise attend d'eux mais qui leur fait parfois défaut. N'oublions pas que cette classe devra permettre également de travailler les fondamentaux, comme la maîtrise de la langue et la maîtrise des outils numériques et mathématiques de base. L'idée n'est pas forcément d'emmener les élèves vers l'apprentissage ou le lycée professionnel. Une orientation en lycée technologique est envisageable et un retour en classe de troisième générale (durant les deux premiers mois après la rentrée) est possible.

L'arrêté du 10 avril 2019 fixe le cadre réglementaire de la classe de troisième « prépa-métiers ». Nul doute que l'objectif est de faire découvrir aux élèves un ensemble d'environnements professionnels et de les accompagner dans la poursuite et l'élaboration de leur projet d'orientation. D'ailleurs tous les enseignements doivent contribuer à la découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles

**La pédagogie traditionnelle laisse place à la pédagogie de projet qui doit permettre aux élèves de travailler des compétences.**

| Enseignements             | 3 <sup>e</sup> « Prépa-métiers »                 | 3 <sup>e</sup> « Prépa-Pro » |
|---------------------------|--|------------------------------|
| Français                  | 5 heures dont 1 heure de consolidation (*)       | 4 heures                     |
| Mathématiques             | 4,5 heures dont une 1 heure de consolidation (*) | 3,5 heures                   |
| Histoire-Géo et EMC       | 3 heures   | 3,5 heures                   |
| Langues vivantes (1 et 2) | 5,5 heures                                       | 5,5 heures                   |
| Enseignement Artistique   | 1 heure  | 2 heures                     |

| Enseignements  | 3 <sup>e</sup> « Prépa-métiers » | 3 <sup>e</sup> « Prépa-Pro » |
|--|----------------------------------|------------------------------|
| Enseignement de sciences et technologie  | 3 heures                         | 3 heures                     |
| EPS  | 3 heures                         |                              |
| Enseignement de découverte professionnelle des métiers   | 5 heures                         | 6 heures                     |
| <b>Total</b>   | <b>30 heures a), b) et c)</b>    | <b>32 heures</b>             |
| Tous les enseignements participent, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement, à l'accompagnement à l'orientation de 36 heures annuelles  |                                  |                              |
| (*) L'heure de consolidation représente une dotation enseignant de 2 heures  |                                  |                              |
| a) S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe<br>b) Dont PSC1, ASSR2 et certification numérique<br>c) En plus de la séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire, 1 à 4 semaines de stage et de période d'immersion à l'appréciation de l'équipe pédagogique en lien avec le projet personnel de l'élève |                                  |                              |

L'horaire de cette classe ne pourra dépasser 1080 heures annuelles et l'enseignement de découverte professionnelle représente un volume annuel de 180 heures. Le contenu de cet enseignement est organisé conformément au parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (prévu à l'article L.331-7 du code de l'éducation).

**La démarche de projet et la pédagogie différenciée sont fort présents.**

Les élèves bénéficient de la séquence d'observation obligatoire en classe de troisième et de stages en milieux professionnels. On peut envisager des périodes d'immersion dans les lycées professionnels, dans des centres de formation d'apprentis ou dans des unités de formation par apprentissage. Ces périodes peuvent varier d'une à quatre semaines.

Quand on y regarde de plus près, il y a quand même très peu de changement entre la 3<sup>e</sup> prépa-pro et la troisième prépa-métiers. En écoutant les différents témoignages d'établissements qui dispensent cette formation au sein de l'enseignement catholique, la démarche de projet, la pédagogie différenciée sont fort présents. Beaucoup d'établissements savent utiliser leurs espaces de liberté pour proposer des projets innovants au service des élèves. Des projets qui devront les aider à préparer un avenir, qui sera sans nul doute pas facile mais qui vaudra le coup d'être vécu.

Non, le plus difficile va être une fois de plus de persuader les parents que cette classe, cette façon de travailler, peut-être bénéfique pour leur enfant. Le plus difficile sera de leur faire comprendre que nous ne sommes pas en face d'une énième voie de garage pour des élèves qui ne veulent pas travailler.

Raphaël THOMASSIN

# Transformation de la **voie professionnelle** : Co-intervention, Chef d'œuvre et Accompagnement

**Le lycée professionnel change et se transforme pour préparer les élèves aux métiers de l'avenir et leur transmettre des savoir-faire d'excellence. Apparaissent des enseignements généraux plus concrets en lien avec les métiers: des enseignants généraux et professionnels vont animer ensemble les séances de travail. Ce sera la co-intervention. Un Chef-d'œuvre sera à réaliser et à présenter à l'examen final au Bac ou au CAP. Ce travail devra être le témoin des compétences acquises par les élèves au cours de leur cursus. Un accompagnement qui devra les aider à consolider les apprentissages et à se renforcer en français et mathématiques mais également à construire un projet d'avenir.**

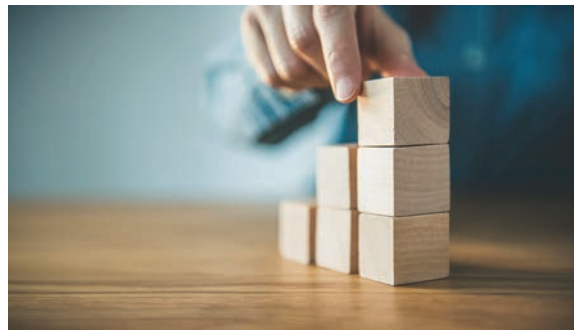
## **La co-intervention dans la voie professionnelle**

En rendant plus concrets les enseignements généraux, en mettant en perspective les situations professionnelles et en rendant plus lisible le sens des enseignements généraux comme professionnels, la co-intervention doit susciter ou accroître la motivation des élèves et favoriser leur engagement dans leur formation.

En CAP comme en Bac Pro, les grilles horaires font apparaître des heures d'enseignement en co-intervention clairement identifiées, avec un caractère obligatoire. Ces heures concernent le français, les mathématiques et bien sûr les matières professionnelles. Le corps des inspecteurs définit la co-intervention comme une modalité pédagogique de mise en œuvre des référentiels et des programmes dans laquelle deux enseignants interviennent ensemble dans une même salle (ou un même lieu) et au même moment.

Par conséquent, vous l'aurez compris la co-intervention suppose nécessairement un

co-enseignement, c'est-à-dire un projet d'enseignement élaboré en commun et en amont de la co-intervention proprement dite, la définition des objectifs et des contenus d'enseignement à partir des référentiels et des programmes, choix des moments et des formes de la co-intervention pour atteindre les objectifs.



L'objectif de cette nouvelle façon d'enseigner, qui peut se montrer quelque peu déstabilisante pour les enseignants, est d'adapter la formation générale aux spécificités professionnelles, renforcer

la cohérence globale de la formation, montrer que l'enseignement général participe à la formation professionnelle et la conforte. On retrouve là le principe des EGLS (Enseignements Généraux Liés à la Spécialité) mais se différencie dans le fait qu'il apparaît une nécessaire collaboration de deux enseignants, d'enseignement professionnel et d'enseignement général.

Seulement, attribuer des heures à la co-intervention, c'est-à-dire doubler le taux d'encadrement, ne fait pas en soi progresser les élèves si cette co-intervention n'est pas pensée en amont par les deux enseignants.

Tout commence à partir d'une situation professionnelle issue du Référentiel des Activités Professionnelles (RAP), où l'on cherche à mobiliser à la fois les connaissances, les compétences et les capacités du programme des disciplines générales. Cette nouvelle façon d'enseigner oblige les enseignants à construire de nouveaux gestes professionnels, d'autres modalités pédagogiques en enseignement général et en enseignement professionnel. Cette nouvelle façon d'enseigner doit permettre à l'élève de comprendre comment les disciplines générales participent à leur formation professionnelle en leur permettant d'acquérir et de

mobiliser autour d'une même situation, des compétences et des connaissances. Cette nouvelle façon d'enseigner doit permettre d'éviter la question qui revient sans cesse « Pourquoi on fait ça en math ? et à quoi ça va me servir dans mon métier ? ».

#### **Le Chef-d'œuvre dans la voie professionnelle**

L'intention honorable de la transformation de la voie professionnelle est de redonner ses lettres de noblesse à l'enseignement

professionnel. La réalisation d'un Chef-d'œuvre pour le Ministre de l'Éducation nationale est synonyme d'excellence et de reconnaissance par les pairs (et donc de confiance). Il doit témoigner de savoirs, savoirs-être et savoirs-faire, et doit développer un sentiment d'appartenance à des

communautés professionnelles. Alors qu'est-ce que le Chef-d'œuvre ?

C'est une démarche de réalisation très concrète qui s'appuie sur les compétences transversales et professionnelles travaillées dans sa spécialité par l'élève (ou l'apprenti). Il doit être l'aboutissement d'un projet pluridisciplinaire qui peut être de type individuel ou collaboratif. Il se déroule sur deux ans (les deux années de CAP ou les deux dernières années du BAC, à raison de 3 heures par semaine). Le Chef-d'œuvre doit systématiser et incarner la pédagogie de projet dans l'enseignement professionnel, mais pour autant il ne doit pas être un projet comme un autre. Il doit être un moment ou un objet de formation exceptionnel dans le parcours de l'élève. Il doit contribuer à sa motivation et à son développement personnel.



La démarche pour parvenir à la réalisation devra être importante, à la fois par le temps long dans lequel il s'inscrit et par l'engagement des acteurs dans les réalisations à mener, qu'elles soient matérielles ou immatérielles. Ce qui est concret, c'est autant la démarche que la réalisation elle-même. Cette réalisation doit mobiliser et développer des compétences professionnelles issues du référentiel de diplôme auquel est préparé l'élève mais aussi d'autres compétences communes aux domaines généraux. Les compétences sociales et de créativité méritent une attention particulière dans la progression des élèves. La réalisation du Chef-d'œuvre va résolument renforcer la place de l'enseignement du projet au sein des établissements, type d'enseignement indispensable à la construction du projet de l'élève, à la préparation de son insertion professionnelle, mais aussi à sa poursuite d'étude.

**Cette nouvelle façon d'enseigner doit permettre à l'élève de comprendre comment les disciplines générales participent à leur formation professionnelle.**

### Le caractère pluridisciplinaire

La réalisation fait nécessairement appel à différentes disciplines d'enseignement, professionnelles et générales. La pluridisciplinarité pourra être abordée de différentes manières (des centres d'intérêt développés par certains enseignants en dehors de leur discipline, des intervenants externes, des tuteurs / maîtres d'apprentissage, des préparations communes en équipe, etc...).

Par conséquent, il sera nécessaire que les enseignants travaillent à plusieurs pour encadrer la réalisation des Chefs-d'œuvre. Selon la nature du Chef-d'œuvre, des professeurs d'enseignement général et des professeurs d'enseignement professionnel seront impliqués dans cette production disciplinaire.

Nul doute que ce sera un enrichissement mais aussi une difficulté, notamment organisationnelle et sûrement encore un casse-tête pour le Chef d'établissement qui devra mettre en avant toutes ses compétences de « Management » et ainsi faire collaborer des enseignants qui pourront montrer, comment dire, une certaine réticence.

### Le caractère collaboratif

Le projet qui porte le ou les Chefs-d'œuvre peut être réalisé par un collectif d'élèves. Un projet collaboratif sera donc un Chef-d'œuvre collectif ou l'addition de plusieurs Chefs-d'œuvre individuels ou collectifs. Pour permettre des mutualisations (compétences, plateaux techniques), les étapes de la réalisation du Chef-d'œuvre pourront s'appuyer sur une collaboration élargie : entre plusieurs élèves d'une même classe, d'une même spécialité, de spécialités différentes, d'établissements différents, entre plusieurs élèves et une entreprise ou une organisation.

### L'évaluation du Chef-d'œuvre

L'évaluation du Chef-d'œuvre se fait dans la durée (deux ans) et demande un suivi des activités et à terme des compétences. Ce suivi peut prendre des formes très diverses (des applications numériques, des outils de suivi...).

Les moments de réflexion individuels et collectifs sur les travaux menés, les difficultés rencontrées et échangées entre pairs et les adultes impliqués, constituent tant à l'écrit qu'à l'oral des temps

privilegiés d'apprentissage, qui doivent se matérialiser par des « traces » sur les activités réalisées et les ressources mobilisées (ce qui est acquis et évalué). Cette évaluation formative



(notes et appréciations) est portée sur le bulletin scolaire. L'évaluation certificative prend appui sur une présentation orale individuelle et un échange avec les enseignants ayant assuré le suivi du Chef-d'œuvre. La note attribuée à cette occasion sera portée sur le livret scolaire et viendra pondérer une des épreuves professionnelles. Elle comptera donc pour la certification finale et la délivrance du diplôme.

### Les Enjeux didactiques

La réalisation du Chef-d'œuvre sera exploitée comme une autre façon de produire, de mobiliser des savoirs et de développer des compétences. Selon le thème retenu, il pourra permettre de construire les compétences visées dans les parcours éducatifs des élèves (Artistique et Culturel, Santé, Citoyen, Avenir).

La réalisation d'un Chef-d'œuvre est aussi une occasion de confronter les élèves à des réalités professionnelles. Il faudra passer par des mises en problème, des doutes, des échecs (essais / erreurs), des prises de risques, de la résilience, de la persistance, de l'endurance, de la réussite, de la fierté.

**La réalisation d'un Chef d'œuvre est aussi une occasion de confronter les élèves à des réalités professionnelles.**

### Une organisation pédagogique

Suivant les textes en vigueur, voici l'organisation du chef-d'œuvre.

|              | CAP                       |                      | Bac Pro                   |                 |           |
|--------------|---------------------------|----------------------|---------------------------|-----------------|-----------|
| Chef d'œuvre | 1 <sup>re</sup> année     | 2 <sup>e</sup> année | 2 <sup>de</sup>           | 1 <sup>re</sup> | Terminale |
|              | 87 heures                 | 2 <sup>e</sup> année | -                         | 56 heures       | 52 heures |
|              | <b>Total : 165 heures</b> |                      | <b>Total : 108 heures</b> |                 |           |

Cela peut correspondre en temps hebdomadaire pour la classe de CAP à 3h00 sur 29 semaines en 1<sup>re</sup> année et 3h00 sur 26 semaines en 2<sup>e</sup> année; en Bac Pro: 2h00 sur 28 semaines en 1<sup>re</sup> et 2h00 sur 26 semaines en Terminale. Seulement pour plus d'efficacité, d'autres organisations sont souhaitables pour mettre en place la réalisation du Chef-d'œuvre sur chaque année. Comme toutes les disciplines ont vocation à participer à la réalisation du Chef-d'œuvre, la participation d'une discipline d'enseignement général ne peut être permanente sur l'ensemble du cycle de réalisation du Chef-d'œuvre. La mise en œuvre peut donner lieu à des regroupements ponctuels des horaires de l'ensemble des disciplines professionnelles et générales pendant le temps nécessaire à sa réalisation. L'encadrement des élèves sera assuré par les enseignants de ces disciplines dans le cadre de leurs obligations de service. Une réorganisation de l'emploi du temps pendant ces périodes est pertinente afin d'assurer la continuité des activités du projet.

#### Consolidation des acquis et accompagnement personnalisé

Chaque élève qui décide d'intégrer une formation professionnelle doit pouvoir construire le parcours

personnalisé qui réponde le mieux à ses besoins et à ses aspirations.

Pour l'y aider, sont mis en œuvre :

- des enseignements de consolidation
- un accompagnement personnalisé
- une préparation aux choix d'orientation

Ce dispositif d'accompagnement fait partie intrinsèque du temps scolaire de l'élève, de la seconde à la terminale (ou durant les deux années de CAP).

Chaque élève de CAP doit bénéficier d'un volume de 192,5 heures sur le cycle de deux ans (101,5 heures en première année, 91 heures en seconde année); chaque élève de bac Pro doit bénéficier d'un volume de 265 heures (90 heures en seconde, 84 heures en première et 91 heures en terminale).

Le volume horaire annuel est modulé pour s'adapter aux besoins et aux rejets des élèves entre les trois axes définis par le dispositif d'accompagnement: consolidation des acquis, accompagnement personnalisé et aide à l'orientation.

| Seconde                     | Première | Terminale |
|-----------------------------|----------|-----------|
|                             |          |           |
| Accompagnement personnalisé |          |           |
| 90 h                        | 84 h     | 91 h      |

Aussi, en seconde et en première, la part la plus importante est la consolidation et concerne les nouveaux lycéens pour lesquels les connaissances et compétences qui composent le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ne sont pas stabilisées.

En matière d'aide au choix d'orientation, le diagnostic opéré au cours du premier trimestre de la classe de seconde est l'occasion de faire le point avec l'élève, sur lui-même, ses motivations, ses centres d'intérêt, à travers un positionnement pédagogique et des entretiens individuels qui peuvent être conduits notamment par le professeur principal.

### La consolidation des acquis

Afin de cibler au mieux les attentes et les besoins des élèves et s'appuyer sur les acquis et leurs potentialités, la consolidation débutera par la passation de tests de positionnement en français et en mathématiques. Ces tests devront permettre de cibler et d'organiser au mieux la consolidation des acquis et ainsi permettre à l'équipe pédagogique d'élaborer un diagnostic individualisé qui identifie précisément les manques des nouveaux lycéens.

Le test de français permettra de distinguer les élèves présentant des fragilités de lecture importantes ; Le test de mathématique devra faire apparaître les difficultés rencontrées (ou pas).

### L'accompagnement personnalisé

Il a pour but de soutenir l'élève dans la réussite de sa scolarité et de l'aider à gagner en autonomie. Il concerne tous les élèves et doit leur permettre de s'adapter aux exigences de la voie professionnelle, d'acquérir de nouvelles méthodes de travail, et de développer des compétences disciplinaires, transversales et socio-professionnelles.

### Apprendre à apprendre

Apprendre à apprendre et à comprendre est un enjeu qui concerne l'ensemble des champs et des enseignements. Cela suppose une approche par compétence et renvoie à la fois :

- à la capacité à mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser une tâche complexe ou un projet.

- à la capacité à mettre en œuvre les voies et moyens pour traiter les ressources (comprendre des consignes, prendre des notes, organiser sa démarche).
- à la mise en place d'attitudes qui favorisent les apprentissages (rigueur, concentration, planification stratégique, créativité, adaptabilité).

Le temps de l'accompagnement personnalisé et de la consolidation est le moment privilégié pour accompagner le lycéen dans sa démarche de travail personnel, tant en classe qu'en dehors de la classe. Cela sera vrai également dans le cadre des démarches liées à son orientation.



Ce système devra aider l'élève à comprendre et diversifier ses processus d'apprentissage, l'accompagner vers l'autonomie, favoriser sa réflexion personnelle, développer chez lui la capacité à coopérer au sein d'une équipe et surtout renforcer chez lui la capacité à se mobiliser dans son travail personnel.

À travers cette transformation de la voie professionnelle, on peut se rendre compte que l'élève reste au centre des préoccupations. Plus que jamais il est important de les « armer » au mieux pour intégrer la vie professionnelle. Les entreprises sont en attentes, à ce jour, de personnes qui veulent et qui peuvent travailler de façon efficace au sein de leur structure. Le savoir-être est aussi important que le savoir-faire. Nul doute que nous ne pouvons faire l'impasse sur les attentes du milieu professionnel, dont le recrutement est en forte tension et ce dans l'ensemble des branches professionnelles.

Raphaël THOMASSIN

# Formiris et la réforme du Lycée Général

La réforme du baccalauréat et du lycée (voies générale et technologique) annoncée le 14 février 2018 par le Ministre entraîne pour nos établissements :

- la suppression des filières générales (S, ES et L)
- la mise en place d'un socle commun pour tous les étudiants
- Le choix de spécialités pour définir sa propre « filière »
- L'importance des notes obtenues tout au long du lycée (contrôle continu)
- Une réduction du nombre d'épreuves au bac « terminal »

Le cycle terminal connaît donc des transformations importantes, en totale rupture avec une tradition centenaire, qui visent à la fois à favoriser l'individualisation des parcours d'orientation et à préparer les élèves à leurs études ultérieures en reliant les enseignements du lycée et ceux de l'enseignement supérieur.

**Le cycle terminal vise à favoriser l'individualisation des parcours d'orientation et à préparer les élèves à leurs études supérieures.**

Ce changement « radical », accompagné par de nouveaux programmes ambitieux, interroge les pratiques et la posture de nos équipes pédagogiques. En tant qu'organisme en charge de l'élaboration, de la programmation, de la gestion et de l'évaluation des dispositifs de formation continue, Formiris a mobilisé son ingénierie pour apporter une réponse en termes d'accompagnement.

Dans la perspective de la mise en œuvre des dispositifs de formation pour accompagner la réforme du lycée et pour proposer un cadre de référence commun sur l'ensemble des territoires,

Formiris a défini quatre grandes priorités pour répondre aux besoins des enseignants en termes de formation et d'accompagnement aux changements de postures professionnelles individuelles ou collectives :

## Les sciences numériques

La réforme introduisant de nouvelles matières telles que SNT (Sciences Numériques et Technologie) en seconde et NSI (Numérique et Sciences Informatiques) dans les spécialités dès la première, il était nécessaire de décliner des formations offrant un maillage sur l'ensemble du territoire national. Afin de répondre à la réalité des besoins, Formiris a mandaté un groupe d'experts afin de rédiger les cahiers des charges nécessaires à la mise en œuvre des dispositifs de formation à destination des enseignants.

Deux dispositifs ont ainsi vu le jour :

**Pour SNT :** Formiris a proposé début mai un dispositif de formation ambitieux et bien plus large que son homologue du public. Modulaire, celui-ci se compose d'un premier module « tronc commun » intitulé « Introduction aux SNT » complété de 7 autres modules optionnels reposant sur des thématiques précises, dont les enseignants peuvent s'emparer au regard de leurs besoins et de leur cursus.

À fin juin 2019, le module dit « Tronc commun » a permis la formation de 17 cohortes (soit environ 370 enseignants formés). Les modules thématiques ont quant à eux permis la formation de 14 cohortes (soit environ 280 enseignants).



**Pour NSI :** malgré une organisation de la formation plus complexe à mettre en œuvre, notamment par la difficulté à obtenir des informations fiables mais surtout à identifier et mobiliser les partenaires nécessaires, un dispositif a été mis en place selon le cadrage ministériel établi. Ce cadrage ouvrant l'accès aux dispositifs à des « candidats possédant des compétences avérées en science informatique » en plus de ceux possédant l'habilitation ISN a créé une grande hétérogénéité du public accueilli. Il n'est pas rare alors de voir certains maîtres abandonner en cours de route cette formation exigeante.

Au total, Formiris a pu mettre en œuvre avec ses partenaires 13 cohortes, soit 312 enseignants inscrits en formation.

### **Les champs disciplinaires en liaison avec les nouveaux programmes**

Formiris propose dans le cadre des enseignements du tronc commun comme dans celui des spécialités des dispositifs disciplinaires permettant l'appropriation des nouveaux programmes et l'entrée dans une démarche de projet favorisant l'interdisciplinarité au sein des équipes.

### **L'orientation**

Il s'agit ici pour la Fédération de mettre en place les outils nécessaires pour accompagner les élèves

dans la connaissance de soi et l'autoévaluation et les aider à se familiariser avec l'environnement économique, les entreprises et les métiers.

### **L'Oral Final**

Formiris souhaite là encore susciter une démarche de projet concourant au développement de l'interdisciplinarité au sein des équipes, mais aussi proposer des pistes et méthodes pédagogiques pour favoriser l'oralité de l'élève.

Sur ces trois priorités, les Associations Territoriales (AT) Formiris ont mobilisé leurs capacités de financement et leurs partenaires pour proposer une offre de formation renouvelée et agile.

Les premières formations programmées en mai/juin 2019 ont trouvé très rapidement leur public, amenant certaines AT à repositionner de nouvelles formations dans les plus brefs délais, montrant ainsi leurs capacités d'adaptation à un véritable besoin. Il n'a pas été rare de voir certaines formations dans certains territoires se remplir en moins de 4 heures, ce qui est des plus exceptionnels en fin d'année scolaire !

Pour compléter son action en faveur d'une meilleure connaissance de la réforme et susciter le besoin de formation, Formiris a également mis en ligne le blog [reformedulycee.formiris.org](http://reformedulycee.formiris.org) dont l'objectif est « *Informer, partager pour la formation des enseignants dans le cadre de la réforme du lycée et du baccalauréat.* »

Dans un entretien à La Croix en février 2019, Pascal BALMAND, Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique, estimait que la réforme devait s'accompagner « *d'un effort de formation des enseignants, initiale et continue* ». Formiris dans le cadre de sa programmation fédérale et territoriale s'est largement fait l'écho de cet effort, et l'engouement des équipes à se former montre combien l'Enseignement Catholique est en capacité de se mobiliser pour s'emparer de celle-ci et de toujours mieux préparer et accompagner les jeunes qui lui sont confiés.

Mathieu LAFIS



## Régionalisation des académies... stoppée pour l'instant mais ensuite ?

**Pour la cohérence des services publics et donc pour apporter un meilleur service aux élèves, à leur famille et aux étudiants, il était apparu nécessaire pour l'État de mettre en cohérence l'organisation des services déconcentrés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, avec les nouveaux périmètres régionaux issus de la réforme territoriale de 2015.**

Le ministère de l'éducation s'était attelé à la fusion des rectorats pour que leurs contours épousent ceux des régions, qui sont au nombre de 13, contre 22 précédemment. Ce chantier devait concerner les académies situées au sein des nouvelles grandes régions (Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Grand-Est, Bourgogne-France-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Normandie) mais aussi les autres, comme Aix-Marseille et Nice, qui cohabitent en Région Sud.





Cependant les enjeux de maillage des services publics et de proximité des lieux de prise de décision, ont conduit Jean-Michel BLANQUER à revoir sa copie en partie. Interrogé par la commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée nationale, le ministre a fait part, jeudi 31 janvier, de sa décision de renoncer à son projet: « Nous allons maintenir tous les rectorats et tous les recteurs en France » car « nous avons besoin de ce haut encadrement ». Une décision prise, a-t-il confié, « après avoir écouté les acteurs et être allé sur le terrain ».

**S'il n'y a pas de fusion des académies, il y aura d'autres mesures qui viseront à « redynamiser le fonctionnement de ces instances qui ont vocation à devenir des outils de concertation des politiques publiques éducatives au plus près des spécificités de chaque territoire ».**

Seule la fusion des deux académies normandes, Caen et Rouen, pourrait être menée à terme. En effet, « l'expérimentation sur la fusion des académies se poursuit en Normandie ». À Caen,

le rectorat confirme: « Au vu des informations dont nous disposons, la Normandie continue son processus de fusion ». Le processus de rapprochement des rectorats de Normandie a été engagé en 2017. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Denis ROLLAND est à la fois recteur de Normandie, recteur de Caen, et recteur de Rouen. Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les deux rectorats ne feront plus qu'un. Le rectorat de Normandie aura alors un poids équivalent à celui de Rennes et de Nantes.

Difficile de dire aujourd'hui s'il faut se réjouir ou s'inquiéter de cette nouvelle orientation. En tout état de cause, s'il n'y a pas de fusion des académies, il y aura d'autres mesures qui viseront à « redynamiser le fonctionnement de ces instances qui ont vocation à devenir des outils de concertation des politiques publiques éducatives au plus près des spécificités de chaque territoire ».



La commission des affaires culturelles a adopté sans modification l'article 18 du projet de loi pour une école de la confiance qui habilite le gouvernement à modifier par voie d'ordonnance l'organisation, le fonctionnement et les attributions des conseils académiques et départementaux de l'Éducation nationale.

Franck LEVASSEUR

# Ferdinand BELLENGIER, un homme au service de l'enseignement catholique français, et un des grands artisans du synadic

**Ferdinand BELLENGIER nous a donc quittés ce 16 juin 2019 à l'âge de 73 ans. il convient de saluer une des personnalités majeures qui, par sa compétence, son charisme et son engagement, a profondément marqué le SYNADIC en le faisant connaître au-delà des frontières du 78A, rue de Sèvres, qui était alors le siège du Syndicat devenu organisation professionnelle. Il est l'inspirateur de la mesure du forfait d'externat différencié pour les 80 premiers élèves, ce qui a permis de renforcer l'assise financière ses collèges de petite taille.**



Fidèle premier vice-président pendant de longues années auprès de Gérard BARBRY, André-Jean CHAVEAU et Maurice REMOUÉ, interlocuteur reconnu, tant auprès du SGEC que du Ministère de l'Éducation nationale, Ferdinand BELLENGIER, Chef d'établissement pendant 25 ans dans plusieurs établissements du Diocèse de Lille, (Collège Saint-Robert à Merville, Institution Saint-Jude à Armentières, Lycée Industriel et Commercial à Tourcoing, Collège Notre-Dame à la Bassée) a non seulement été une personnalité majeure du SYNADIC, en formant et informant nombre

de collègues sur les réalités juridiques de notre fonction, mais aussi et surtout en s'affirmant comme un des plus grands spécialistes et connaisseurs de l'enseignement privé sous contrat, comme en témoignent les trois éditions successives de son ouvrage majeur « *Le Chef d'établissement privé et l'État* » (1999, 2001 et 2004), ainsi que ses nombreuses conférences ou autres interventions dans les instances de l'Enseignement catholique, et aussi dans celles de l'Éducation nationale, notamment avec sa fructueuse collaboration avec l'inspecteur général honoraire Bernard TOULEMONDE (photo 2).

Dans son ouvrage, Ferdinand BELLENGIER analyse le régime de l'association des établissements d'enseignements privés sous contrat au service public, dans le cadre de la loi Debré du 31 décembre 1959 et de ses décrets d'application. Cette dernière édition de 2004 actualise tous les aspects de la réglementation applicables aux établissements privés dans des domaines aussi divers que les sorties et voyages scolaires, le statut et le déroulement de la carrière des enseignants, ou les modalités de leur départ à la retraite... S'appuyant constamment sur

la jurisprudence du Conseil d'État et de la Cour de cassation, il apporte un éclairage inédit sur des questions d'actualité: le règlement intérieur et les sanctions, les établissements d'enseignement privés et la laïcité, l'aide financière apportée par les collectivités territoriales, le recrutement et la formation des maîtres.

En 1994 (soit 10 ans avant la promulgation de la Loi Censi), Ferdinand BELLENGIER livrait une analyse très pertinente dans un dossier préfiguratif des attendus de la future Loi: « *Le maître contractuel dans l'enseignement privé salarié de droit public ou de droit privé?* » À l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Loi Debré, il a été un des principaux contributeurs à l'ouvrage « *L'établissement associé: l'autonomie au service de l'intérêt général* » qu'il a animé, coordonné et présenté au Colloque du 23 novembre 2011, organisé à l'Institut Supérieur Catholique à Paris. Un ouvrage qui était loin d'avoir une seule vocation juridique, mais qui avait pour finalité de faire prendre conscience aux chefs d'établissement des marges de manœuvre et d'autonomie dont ils disposent dans le cadre de l'association à l'État par contrat.

Ferdinand BELLENGIER a également été largement associé à la rédaction et à la relecture du Statut de l'Enseignement Catholique en France publié en 2013. L'une de ses interventions les plus marquantes a incontestablement été celle faite à la Journée Nationale des Chefs d'établissement en 2004 à Issy-les-Moulineaux: « *Compatibilité entre la Loi Debré et la mission d'Église qui est assignée au Chef d'établissement dans l'Enseignement catholique* ». Ferdinand BELLENGIER a eu l'occasion d'y développer la synthèse des idées-forces qu'il a toujours défendues et qui sous-tendent notre action au quotidien: Rappel des trois principes fondamentaux de l'État:

1. C'est l'enseignement qui est placé sous le régime du contrat et qui est soumis au contrôle de l'État, alors que le caractère propre est attaché à l'établissement.
2. L'enseignement doit être donné dans le respect total de la liberté de conscience.
3. L'établissement privé sous contrat doit accueillir tous les élèves « sans distinction d'origine, d'opinions ou de croyance ».

Il doit donc accepter les jeunes qui ne partagent pas la foi catholique. Rappel des affirmations du Statut de l'Enseignement Catholique de 1992: « *On respectera la liberté religieuse et la conscience des élèves et des familles. La liberté est fermement défendue par l'Église* ». (Concile Vatican II) « *Dans le respect de la liberté des consciences, le Chef d'établissement a la responsabilité d'assumer les meilleures conditions de l'animation spirituelle* ». (Statut du chef d'établissement) Pas d'ambiguïté possible: l'Église reconnaît la laïcité de l'État et les grands principes républicains que sont l'égalité entre les hommes et le respect de la liberté de conscience. Elle accepte que les écoles soient associées au service public d'éducation, dès lors que l'État respecte de son côté les droits fondamentaux de la personne, et en particulier la liberté religieuse.

**S'appuyant constamment sur la jurisprudence du Conseil d'État et de la Cour de cassation, il apporte un éclairage inédit sur les question d'actualité.**

Ferdinand BELLENGIER pose alors la question de savoir si le caractère propre de l'établissement et les valeurs qui fondent le projet éducatif peuvent s'exprimer dans l'enseignement, ou bien celui-ci est-il soumis à la même obligation de neutralité



que dans l'enseignement public ?

NDLR: Pour reprendre la phrase célèbre en son temps de Max CLOUPET, ancien Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique: « *S'il n'est évidemment pas obligatoire d'être chrétien pour enseigner les mathématiques, n'y a-t-il pas une manière chrétienne de les enseigner?* » Ferdinand

**Ferdinand expose son propre point de vue : à aucun moment dans la Loi Debré, on ne cite l'obligation de neutralité dans l'enseignement.**

(je me permets cette familiarité pour l'avoir assez bien connu), grand disciple de Hegel devant l'éternel, (sans E majuscule...), nous donne à entendre la « substantifique moelle » de la spécificité de notre mission: Il cite d'abord un passage de l'exposé des motifs de la Loi Debré: « *Ainsi, c'est un enseignement public qui est donné au sein d'un établissement privé, mais celui-ci garde son caractère spécifique, son atmosphère propre, puisqu'il reste*

*libre d'organiser les enseignements et activités scolaires non visés par le contrat.* » Puis il rappelle la déclaration des Evêques de France de 1969: « *L'apport original de l'Enseignement catholique est de lier dans le même temps et le même acte l'acquisition du savoir, la formation de la liberté, l'éducation de la foi.* » Il cite également le texte de la congrégation pour l'École catholique au seuil du 3<sup>e</sup> millénaire: « *Dans le projet éducatif de l'École catholique, on ne fait pas de séparation entre les temps d'apprentissage et les temps d'éducation, entre les temps de la connaissance et les temps de la sagesse. Les diverses disciplines ne présentent pas seulement des connaissances à acquérir, mais des valeurs à assimiler et des vérités à découvrir.* »

Pour qui connaît Ferdinand, la seule question qui vaille alors, c'est ce que dit le droit. Des juristes ou spécialistes confirmés, tels Sabine MONCHAMBERT ou Nicole FONTAINE ont déclaré qu'il n'y a pas, dans l'enseignement, transposition stricte des obligations de neutralité et de laïcité, et que l'association à l'enseignement public, ce n'est pas imposer le silence sur les données fondamentales auxquelles croient les enseignants. Mais d'autres spécialistes du droit public tout aussi reconnus

affirment que l'enseignement dans les classes sous contrat doit être conforme aux principes essentiels du service public, notamment ceux de laïcité et de neutralité. Et Jean RIVERO, professeur de droit public, de dire: « *L'enseignement privé sous contrat, dans l'exercice de sa fonction, est tenu d'observer la même neutralité que l'enseignement public. Ce n'est pas dans le contenu idéologique de l'enseignement que peut s'affirmer le caractère propre de l'établissement.* »

Ferdinand expose alors en synthèse son propre point de vue: À aucun moment dans la Loi Debré, on ne cite l'obligation de neutralité dans l'enseignement; Le législateur lui-même à l'époque reconnaissait que la distinction entre enseignement et éducation était quelque peu théorique; surtout, la loi elle-même (en l'occurrence la Loi Guerneur en 1977) a inséré dans la Loi Debré l'article 15 qui institue la prise en charge par l'État de la

Ferdinand Bellengier

**Les mutations de l'enseignement catholique français au XX<sup>e</sup> siècle**  
Les effets de la loi Debré et du concile Vatican II





formation initiale et continue des maîtres « dans le respect du caractère propre visé à l'article 1er » ! Implicitement, le législateur reconnaît clairement, ici, qu'enseignement et éducation ne peuvent être dissociés, sinon à quoi bon former les enseignants en référence au caractère propre s'ils sont ensuite tenus à une attitude de stricte neutralité en classe ?

Ferdinand, déjà visionnaire à l'époque, au regard des débats qui agitent aujourd'hui la classe politique, l'Éducation nationale et l'Enseignement catholique, livre une conclusion parfaitement en adéquation avec la position du Synadic : Aussi suis-je convaincu qu'il n'y a pas grand risque pour nos enseignants à affirmer leurs convictions dans l'enseignement, à condition qu'ils le fassent sans pressions, sans intolérance, et en respectant de façon absolue la

liberté de conscience de tous leurs élèves.

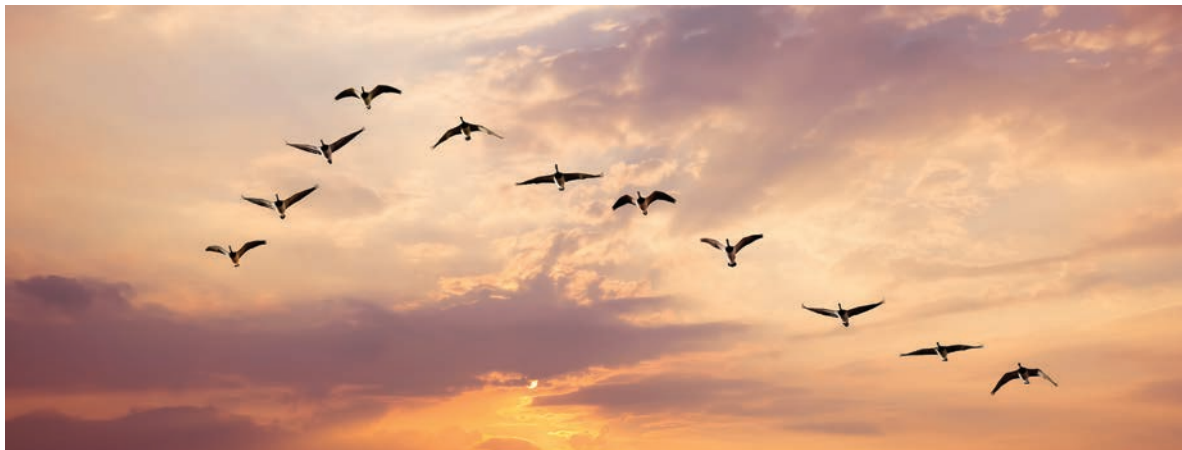
En effet, la notion de laïcité évolue, et l'on passe progressivement d'une laïcité synonyme de neutralité religieuse à une laïcité plus ouverte au pluralisme et à l'expression des convictions. La religion n'a pas seulement vocation à être reléguée dans la sphère privée, mais elle a sa place dans l'espace public, avec un rôle social à jouer.

C'est ce qu'il a largement développé dans le livre qu'il venait de faire paraître aux Éditions L'Harmattan : « *Les mutations de l'enseignement catholique français au XX<sup>e</sup> siècle* », dont la lecture est évidemment recommandée pour tout chef d'établissement.

Nous garderons aussi de Ferdinand le souvenir d'un homme du Ch'Nord, très attaché à ses racines et à sa famille, comme l'illustre un de ces moments forts d'une soirée post-Assemblée Générale du SYNADIC, où tous ses collègues du Nord baptisent Ferdinand et son épouse Bernadette, selon la coutume du « Vivat semper » ! Ferdinand, nous ne t'oublierons pas, car nous savons ce que tu as apporté, tout au long de ton engagement personnel et de chrétien engagé, à l'Enseignement Catholique et au Synadic.

Yannick MORISSET  
Ancien Vice-président SYNADIC

**La religion n'a pas seulement vocation à être reléguée dans la sphère privée, mais elle a sa place dans l'espace public, avec un rôle social à jouer.**



# Pourquoi tant de « Ing » ?

**Après avoir envahi le management et la communication, les mots en « ing » envahissent de plus en plus notre quotidien. C'est sans doute une nouvelle façon de désigner de nouvelles réalités, mais aussi parfois, sous couvert de modernité, de mettre une pression inquiétante sur notre vie professionnelle et personnelle.**

Mettons-nous un instant à la place de notre élève de Bac Pro Commerce ou de BTS Négociation Digitalisation Relation Client ou tout simplement à la place de n'importe lequel de nos élèves qui vient d'intégrer une entreprise.

Son supérieur, un jeune startupper, qui l'a pris en mentoring (pris sous son aile) lui dit en Californien branché: « Tu sais quoi? J'en peux plus du blurring! Hier encore, j'étais au bord de la piscine en train de ramer sur du wording pour une marque de petit pois qui veut se lancer à l'international. So boring! ».

*En français: Tu sais quoi, j'en ai marre de sans cesse mélanger travail et loisirs. Hier encore, je bossais péniblement au bord de la piscine sur l'identité lexicale d'une marque de petit pois qui veut se lancer à l'international. Tellement ennuyeux (formule polie), tout ça! ».*



Un de nos plus grands spécialistes de la langue française, Alain REY, dit que ce phénomène des mots en « ing » ne désigne pas l'anglais en général, mais une petite partie de celui-ci, notamment lié à la Silicon Valley. Le « californisme » aurait supplanté l'anglicisme! Mais toutes les langues évoluent et on a quand même besoin de nouveaux mots pour exprimer des réalités émergentes.

Si les mots marketing et brainstorming sont déjà bien entrés dans les mœurs, sait-on bien à quoi peut ressembler aujourd'hui la journée de travail en entreprise? Pas nécessairement de bureau identifié, mais un espace partagé avec d'autres

**Ce phénomène des mots en « ing » ne désigne par l'anglais en général, mais une petite partie de celui-ci, lié à la Silicon Valley.**

de coworking. Le ou la salariée ne s'assoit plus à une place fixe, mais pratique le free seating. Sur les coups de midi, il ou elle s'adonne aux joies du colunching en mangeant avec des inconnus, sauf si il ou elle a préparé sa nourriture et l'a apportée (ce qu'on appelle le batch cooking), accompagné par un bon juicing, (mixte de jus de fruits et légumes)! Et s'il fait du slashing (s'il exerce plusieurs jobs), il

pratiquera sûrement le moofing (faire son job en recevant les clients dans un café). Après le lunch, il aura un meeting avec son boss et il lui dira en Californien branché: « Je suis persuadé que le benchmarking et le crowdsourcing qui sont au cœur de notre méthode agile, restent les meilleurs moyens pour éviter le downsizing »

*En français: « Je suis persuadé que repomper la concurrence et, surtout, savoir ce qui se passe dans la tête des clients, stratégies au cœur de notre méthode pragmatique, restent les meilleurs moyens pour éviter les réductions d'effectifs. »*

Mais notre salarié (e) a aussi une vie après le boulot. Après avoir participé à un speed dating, il ou elle a pu pratiquer soit le trashdating (draguer lourdement) ou le serendipiting (repousser un premier rendez-vous dans l'espoir de rencontrer quelqu'un de mieux). Ensuite, il ou elle sera ou pas un adepte du fishing (envoyer le même message à plusieurs personnes), puis faire du ghosting (ne plus donner de nouvelles du jour au lendemain), voire du submarining (disparaître soudainement

pour ressurgir sans s'excuser!) Et le soir, dans son living, il aura un sursaut d'humanité en lançant une campagne de crowdfunding pour une cause qui l'a malgré tout sensibilisé. Au fait, le mot français existe déjà! Yes, une cagnotte, lancer une cagnotte!

Au XVI<sup>e</sup> siècle, on trouvait déjà que la langue française était menacée par les italianismes. Aujourd'hui, et depuis plus de 40 ans, l'anglais la menacerait. Mais il ne faut pas laisser à l'anglais le privilège d'exprimer la modernité, à condition de ne pas friser le ridiculing!

Tout est question de feeling!

*Remerciements à Nicolas SANTOLARIA et  
Laélia VÉRON / Le Monde 29 avril 2018  
Yannick MORISSET*



## C'est vraiment mieux ailleurs ? Les USA

**Après avoir enseigné la physique chimie en France, Laurence REINHARDT est partie aux États-Unis. Elle partage son regard sur le système éducatif découvert professionnellement sur place, au sein du Moravian college, à Bethlehem, Pennsylvanie, à l'Ouest de New-York.**

Je suis arrivée aux États-Unis en août 2016 et en septembre de la même année, j'ai commencé à animer deux TP de physique par semaine (2 groupes d'élèves différents) avec le statut d'adjoint, et des contrats correspondant à chaque fois à un semestre. Difficile donc de comparer à mon expérience française.

Je parlerai au passé car j'ai décidé, il y a quelques mois, de ne pas renouveler mon contrat au prochain semestre (septembre 2019).

Les cours de physique, eux, étaient dispensés par un docteur en physique.

Pour un étudiant, le semestre s'articule autour de 3 types de classes : lecture (cours magistral), Lab (TP) et problem session (exercices).

La quantité d'élèves dans un TP peut varier énormément en fonction des inscriptions. J'ai ainsi eu pour un même TP entre 8 et 25 élèves (pour une capacité maximale de 24 en labo) Freshmen (1<sup>re</sup> année), Sophomores (2<sup>e</sup>), Juniors (3<sup>e</sup>) et Seniors (4<sup>e</sup>) mélangés.

L'intitulé de mon TP était « Introductory Physics », donc première expérience en physique à l'université pour tous. Je n'avais aucune liberté pédagogique. Je faisais les TP prévus dans le manuel de physique, imprimés à l'avance et achetés en début de semestre par les élèves, manuel rédigé en interne. Les TP étaient les mêmes que ceux dispensés 30 ans plus tôt par les autres professeurs. Le matériel était globalement du même âge, à quelques exceptions près, et en quantité globalement insuffisante pour conserver des binômes de travail.

Les TP étaient dispensés dans le sous-sol du bâtiment de physique, avec des tables en bois pour plan de travail et un tableau noir à craie (oui, oui). Les chaises ont quand même remplacé les antiques tabourets l'an passé. Les équipements prévus pour les TP des années suivantes (pour ceux qui choisissent une Major en physique) étaient, il me semble, de bien meilleure qualité, et plus récents.

Par contre, tous les élèves ont un ordinateur (Apple) fourni par l'université. À part le TP, les écrits sont presque tous soumis en ligne. Peut-être une résultante de cela, je ne sais pas, mais l'écriture manuelle est de mauvaise qualité, les résultats présentés sans réelle rédaction, et tout... au crayon de bois !

Par ailleurs, il y a un bâtiment flambant neuf pour la partie santé, des installations sportives splendides et pour dernier investissement le rachat de la très vieille bibliothèque Morave de la rue principale, avec installation d'une brasserie en son sein.

À côté de cela, chaque action de l'élève est valorisée et l'élève me paraît plus confiant dans son avenir. Il faut dire aussi que le taux de chômage est exceptionnellement bas. Certains élèves s'arrêtent en cours de cursus et vont travailler. J'ai ainsi rencontré, il y a deux mois, une ancienne élève,



qui avait décidé de quitter l'école et était devenue serveuse, à plein temps, dans une pizzeria. C'était son choix. Cela doit probablement être parfois un choix forcé compte tenu du prix des études, exorbitant comparé au coût des études françaises. De très nombreux étudiants sont obligés de travailler en parallèle de leurs études, parfois à temps plein. (Un de mes élèves travaillait de nuit chez Amazon et était à l'école le jour).



Je n'ai jamais été invitée aux réunions de travail du groupe science et n'ai donc pas d'idée des raisons des choix stratégiques ou politiques effectués dans le département. Travaillant en sous-sol et assez isolée, je n'ai pas spontanément profité des opportunités proposées par le campus (discussions sur des sujets d'actualité, sport, conférences...) et personne ne m'y a personnellement invitée non plus.

Même si enseigner là-bas a été agréable, avec des élèves agréables (jamais eu besoin de faire de la discipline) et un collaborateur (80 ans) particulièrement agréable aussi et aidant, je ne ressens pas vraiment grandie de cette expérience qui a cependant été importante pour ancrer mon parcours dans la société américaine malgré une situation personnelle compliquée par une fille malade.

Dernière réflexion, en lien plutôt avec l'expérience de ma fille au collège (middle school): pas de groupe classe. Le groupe d'élèves change à chaque cours en fonction des choix d'options de l'élève, et surtout en fonction de son niveau dans la matière. Les élèves sont en cours pour travailler, pas pour se faire des amis. Les 2 minutes entre chaque cours et les 30 minutes pour déjeuner ne sont pas non plus favorables aux échanges. Les copains se font lors des activités organisées par l'école: foot, cheerleading, swimming, Lacrosse, basket... car le groupe reste le même et des liens se créent rapidement à travers le sport. Presque tous les élèves font un sport et essaient d'y exceller car, à la clé, peut-être une bourse payée par l'université...

**Chaque action de l'élève est valorisée et l'élève me paraît plus confiant dans son avenir.**

**Coline, l'une de ses filles, nous confie également son avis sur le système éducatif américain, éclairé par sa propre expérience étudiante.**

**Ce qui est bien aux USA**

- *Sentir qu'on peut tout faire, être qui on veut*
- *Bénéficier d'un très bon système éducatif: il s'intéresse à la personne entière et pas seulement aux cours (avec des choix d'options, des parcours variés, des présentations de nouveaux sujets, points de vue, idées)*
- *Davantage de chances de réussir*
- *Les réussites sont récompensées plutôt que jugées*

**Ce qui est moins bien aux USA**

- *Le pays est très patriotique et se place en premier. Beaucoup de bourses d'études sont fermées aux étrangers et proposées exclusivement aux citoyens américains. Les officiels ne feront pas d'efforts pour soutenir les étrangers*
- *Le système éducatif est très onéreux*
- *Un faible taux d'étude (plus de temps passé qu'en France pour un diplôme équivalent)*
- *Peut-être le sport est-il survalorisé (des étudiants ne paient pas leurs études grâce aux bourses sportives alors qu'ils sont moins « intelligents » que d'autres qui ne peuvent pas s'offrir le cursus)*

**What is good about the states:**

- Feeling that can do anything, be anyone
- Education system is great: building complete individuals instead of just focusing on academic (include electives, varied curriculum, electives to introduce students to new subjects, views, ideas)
- More opportunities to succeed
- Success is rewarded rather than being judged

**What is less good about the states:**

- Very patriotic and therefore will put their own before internationals. As a result, many many scholarships are closed to internationals and open just to citizens/permanent + officials won't make that many effort to support internationals as opposition to a citizen/permanent resident
- Very expensive
- Slower rate of study (take more time for the same diploma compared to France)
- Maybe value sport too much (some people don't pay for school because sport scholarships but many of them are less "smart" than other students who can't afford college)



# Veille pédagogique

Source: [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

## BOEN SPÉCIAL N°5 DU 11 AVRIL 2019

Retrouvez les programmes du BAC PRO et CAP pour les arts appliqués, l'économie droit; l'économie gestion; l'HG, l'EMC; le français; l'EPS; les langues; les maths; la physique chimie et la PSE.



## BOEN N°19 DU 09 MAI 2019

### Baccalauréats général et technologique

Classe terminale des séries générales et de la série technologique Techniques de la musique et de la danse - Programme de langues et cultures de l'Antiquité pour l'année scolaire 2019-2020



## BOEN N°20 DU 15 MAI 2019

### Baccalauréats général et technologique

Organisation et volumes horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole, des enseignements du cycle terminal des lycées sanctionnés par le baccalauréat général, de la classe de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique: modification

### Enseignements au collège

Organisation des enseignements dans les classes de troisième dites « prépa-métiers » en collège

### CAP

Création et modalités de délivrance de la spécialité Accompagnement éducatif petite enfance: modification

## BOEN N° 21 DU 23 MAI 2019

### Enseignement secondaire

Programme limitatif de l'épreuve écrite de langue et littérature espagnoles pour la délivrance simultanée du baccalauréat général et du diplôme du Bachillerato - sessions 2020 et 2021

## BOEN N° 22 DU 29 MAI 2019

### Circulaire de rentrée 2019

Les priorités pour l'école primaire

### Attendus de fin d'année et repères annuels de progression

Programmes de français, de mathématiques et d'enseignement moral et civique du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4).

### Baccalauréats général et technologique

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales en classe de première pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 - espagnol

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales en classe de première pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 - allemand

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales en classe de première pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 - anglais

**BOEN N° 23 DU 06 JUIN 2019**

**Seconde professionnelle**

Définition des familles de métiers mentionnées dans le Code de l'éducation

**CAP**

Création et modalités de délivrance de la spécialité Électricien : modification



Source : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

**JO DU 19/05/2019**

Les familles de métiers en classe de seconde professionnelle

## APPEL AUX ADHÉRENTS

Autant d'établissements, autant de projets différents...

Les réalités de l'enseignement catholique sont diverses et variées.

Vos établissements sont riches :

- d'initiatives pédagogiques et éducatives en collège, en lycée, en Enseignement supérieur dans la formation initiale, continue et en apprentissage
- de projets immobiliers etc.

Nous souhaitons aller à votre rencontre pour découvrir votre réalité, pour échanger et valoriser vos projets. Si vous le souhaitez, ce partage fera ensuite l'objet d'un article dans notre bulletin.

*N'hésitez pas à nous inviter  
pour découvrir toutes ces particularités !*

Pour cela, il suffit d'adresser un mail à Christelle BOHOTINEANU : [contact@synadic.fr](mailto:contact@synadic.fr) et nous prendrons contact avec vous afin de définir les modalités.



En cette rentrée 2019, Philippe DELORME succède à Pascal BALMAND comme Secrétaire général de l'enseignement catholique. Après une brève prise de parole dans le numéro hors-série de juin dernier, il prend maintenant le temps de se présenter aux lecteurs de ce Bulletin du Synadic.

*Entretien avec Bruno RISPAL*



**Bruno RISPAL:** Qu'auriez-vous envie de nous dire pour vous présenter ?

**Philippe DELORME:** J'ai 56 ans depuis juillet, je suis marié depuis 31 ans, nous avons 5 enfants ; mon épouse est professeure de mathématiques. Nous sommes originaires des Yvelines. J'ai passé une grande partie de mon enfance à Versailles où j'ai fréquenté des établissements de l'enseignement catholique. Après des études d'économies à Paris II Assas, j'ai enseigné les sciences économiques et sociales. Assez rapidement, je suis devenu directeur adjoint puis chef d'établissement d'un ensemble scolaire qui avait déménagé de Versailles à Montigny-le-Bretonneux. Nous avons alors travaillé sur la démographie et le développement de la population sur cette ville nouvelle dans le secteur de Saint-Quentin-en-Yvelines. Cet établissement avait, et a toujours, la vocation d'accueillir la plus grande diversité d'élèves, aux points de vue social, culturel, religieux, même si la population de cette zone reste plutôt privilégiée.

J'ai dirigé cet établissement durant 5 ans avant d'être appelé par le directeur diocésain de Seine-Saint-Denis pour diriger un groupe scolaire avec une école, un collège, un lycée général, un lycée agricole et un internat. C'était une expérience très différente, à laquelle je ne m'attendais pas, avec un public peu favorisé. Nous avons, parmi les parents, beaucoup d'employés d'Air France; pas les pilotes mais plutôt les personnels de pistes, les bagagistes... C'est une expérience que j'ai trouvée passionnante. Là aussi, j'ai resté 5 ans, avant d'être appelé par Mgr SANTIÉ pour devenir directeur diocésain à Créteil. C'est une fonction que j'aurai exercée durant 10 ans. J'y ai découvert une autre mission, tout aussi passionnante, dans un diocèse riche de sa grande diversité, très « arc-en-ciel ».

Lorsque j'étais en Seine-Saint-Denis, l'évêque m'a demandé si je ne voulais pas réfléchir à la question du diaconat. Nous avons cheminé, avec mon épouse, et j'ai été ordonné il y a un peu plus de 5 ans. Ma mission de diacre est principalement celle de directeur diocésain mais elle a modifié ma façon d'être d'une manière qu'il m'est difficile de définir.



**B.R.:** D'enseignant à secrétaire général, votre parcours dans l'enseignement catholique est riche ! Est-ce, pour vous, le parcours idéal ?

**P.D.:** C'est véritablement une collection de surprises ! Je suis rentré dans l'enseignement catholique, comme nombre d'entre nous, parce que j'ai été marqué par ma scolarité. J'ai perdu mon père à l'âge de 14 ans et j'ai trouvé des personnes qui ont su m'accueillir et m'aimer tel que j'étais, avec les souffrances que je portais. Elles m'ont aidé à me construire scolairement mais aussi spirituellement. Elles m'ont fait prendre conscience que, par l'amour des autres, on découvrait le Christ.



Mon engagement trouve en partie sa source dans cet exemple qui m'a été donné, dans ce bonheur de la rencontre de personnes qui ont cherché à me rendre Homme.

Après, les choses se sont enchaînées d'une manière parfois surprenante, sans que j'aie de plan de carrière ! J'avais le désir, et le caractère, de prendre des responsabilités. Ma première nomination de chef d'établissement s'est faite assez naturellement, à la suite de mes fonctions d'adjoint. Les autres appels sont de l'ordre de la grande surprise parce que je n'attendais rien de particulier. Je me souviens avoir été très impressionné par le directeur diocésain qui m'avait accueilli sur mon premier poste... J'étais loin de penser que je remplirais cette fonction un jour.

On peut parfois avoir le défaut, dans l'enseignement catholique, de la culture de l'appel. Je ne voudrais donc pas en abuser. Oui, j'ai été appelé et il m'a fallu répondre mais je ne m'arrête pas à cela. Quand j'ai reçu, il y a un an, une lettre du Cardinal RICARD me demandant de candidater pour devenir secrétaire général, je ne m'y attendais pas du tout. Mais vraiment pas ! Mon évêque avait l'air de penser que c'était de l'ordre du possible ; je l'avais rassuré en lui disant que ça n'arriverait jamais !

**B.R.:** Comment réagit-on lorsqu'on reçoit ce type de sollicitation ?

**P.D.:** Je pense qu'on est toujours dans le même questionnement : pourquoi moi ? En ai-je les compétences ? Puis-je servir correctement cette mission ? Je me souviens que la première question était déjà présente dans ma réflexion sur le diaconat. Certains m'ont fait tourner les choses dans l'autre sens : pourquoi pas moi ? Ce qui ne veut pas dire que j'ai la réponse ! Je ne sais toujours pas si j'en

ai les compétences mais je fais confiance. Je me dis que si plusieurs personnes, éclairées par l'Esprit-Saint auquel je crois beaucoup, ont pensé à moi, c'est qu'il devait y avoir des raisons... À partir de là, il faut aussi prendre la décision de présenter sa candidature. C'est une réflexion que j'ai partagée avec mon épouse et avec mon évêque à qui j'ai promis obéissance en tant que diacre permanent. Nous avons essayé de percevoir les implications, également en termes d'équilibre personnel, familial, spirituel. Quand on accepte une mission, on en connaît certains contours mais on n'imagine pas tout ce qu'elle comporte... Le Cardinal RICARD me disait: « *Le Seigneur nous accompagne toujours dans la mission qu'Il nous confie* ».

**B.R.:** Cette mission, justement, comment la définiriez-vous? À quoi faut-il s'attendre avec Philippe DELORME, secrétaire général de l'enseignement catholique?

**P.D.:** C'est encore un peu tôt pour répondre concrètement à cette question... Le rôle de directeur diocésain et, encore plus, celui de secrétaire général, est très intéressant en ceci qu'il représente l'exercice d'une autorité sans réel pouvoir. Surtout si l'on compare aux fonctions d'un chef d'établissement. Nous devons essayer de faire vivre, là où nous sommes, une part de l'enseignement catholique en France. Nous devons faire en sorte que notre grande diversité ne nous empêche pas une forme de communion autour d'un même projet, pour que celui-ci réponde toujours mieux à la vocation de notre institution. C'est très bien d'instruire mais c'est encore mieux de permettre à chaque membre de la communauté éducative de découvrir et, pour ceux qui le souhaitent, de vivre la Bonne nouvelle de Jésus-Christ. En cela, je ne serai probablement pas très différent de ce que Pascal BALMAND a pu porter. L'attention aux plus pauvres, et je ne parle pas uniquement de la pauvreté matérielle, doit être une préoccupation constante de nos établissements. Le statut de l'enseignement catholique nous le rappelle avec force.

J'ai bien conscience que l'Île-de-France n'est pas la France. Les réalités franciliennes ne sont pas celles de l'institution en général. Je compte prendre, au départ, le temps de la rencontre, de l'écoute, en allant sur le terrain, là où la mission s'exerce. Je me vois bien faire la tournée des diocèses pour

rencontrer les communautés éducatives. Sinon, je risque de me déconnecter de ce qu'on pourrait appeler la vraie vie.

Je souhaite également donner des perspectives à l'enseignement catholique, une vision, en lien avec les attentes de nos évêques. De toute manière, il y a déjà tous les chantiers initiés ces derniers mois et qui vont se poursuivre, en particulier sur la prospective et la gestion des moyens, au regard d'un maillage territorial cohérent.

**B.R.:** Vous prenez vos fonctions alors que l'on fête le 60<sup>e</sup> anniversaire de la loi Debré. Les contraintes matérielles, les relations avec l'État, font-elles également partie de vos points d'attention?

**P.D.:** Bien sûr! J'attendais que nous en parlions! Dans la mission du secrétaire général, il y a évidemment les relations avec les ministres et les élus, de manière à ce que notre liberté soit confortée, même si elle est contrainte par la réduction des moyens et par des réglementations qui peuvent parfois sembler tatillonnes. J'aurai à être le porte-parole et le premier défenseur de l'enseignement catholique.



**B.R.:** Le fait d'être diacre permanent change-t-il quelque chose dans votre regard sur l'enseignement catholique?

**P.D.:** Je me souviens, la veille de mon ordination, avoir eu un prêtre au téléphone, qui me demandait quelle allait être ma mission. Je lui ai répondu que ça ne changerait rien: j'étais directeur diocésain et j'allais le rester! Il m'a repris gentiment en me disant que j'étais dans le cas de fiancés qui vivent

ensemble depuis 10 ans avant de se marier : ça ne change rien et ça change tout. J'ai trouvé l'image intéressante.

Le diaconat n'est surtout pas une marque qu'on serait un meilleur chrétien que les autres mais c'est bien le signe du Christ serviteur. Nos paroles et nos actes n'engagent pas que notre personne mais aussi toute l'institution. C'était évidemment vrai pour les secrétaires généraux qui n'étaient pas diacres mais cette notion de serviteur s'impose peut-être avec encore plus de force.

Des chefs d'établissements ont pu me dire qu'ils étaient touchés lorsqu'il m'est arrivé d'effectuer une prédication devant eux.

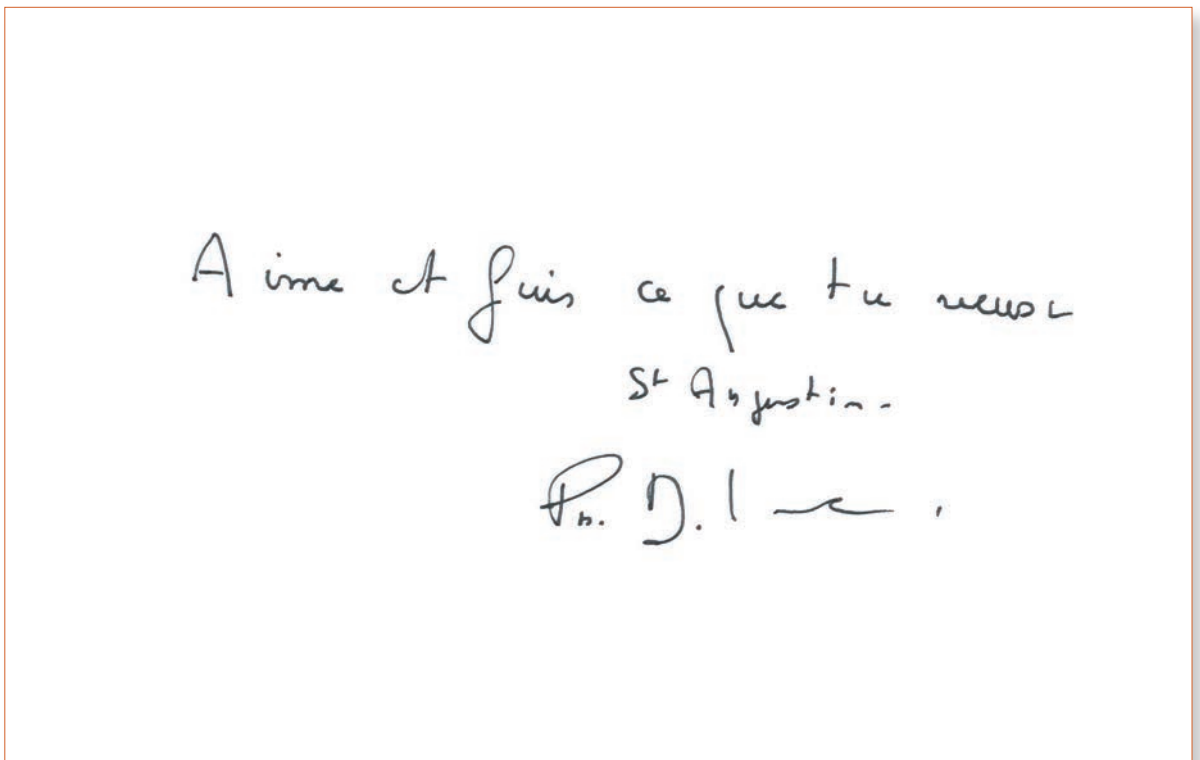
**B.R. :** Avoir des responsabilités de cet ordre et se revendiquer serviteur, est-ce facile à articuler ? Il faut parfois arbitrer, décider...

**P.D. :** Le Christ a pris des décisions, fortes et fermes ! L'un n'empêche pas l'autre, même s'il faut savoir prendre sa place de responsable. J'ai essayé de le faire comme directeur diocésain, je pense

que je serai toujours en mesure de le faire demain. Étymologiquement, le ministère, c'est le service. Être au service des autres ne veut pas dire qu'on ne prend pas de décisions.

**B.R. :** Par rapport à cette mission de secrétaire général qui débute, et par rapport à ce que vous en connaissez à ce jour, y aurait-il déjà un dossier qui vous enthousiasmerait et un autre susceptible de vous désespérer ?

**P.D. :** Ce que je pourrais redouter serait de ne pas être capable de fédérer, d'entraîner. À l'inverse, c'est aussi ce qui m'enthousiasme le plus ! Je n'aimerais pas voir les représentants de l'institution se replier sur eux par peur de la complexité, du manque de moyens financiers. Je suis dans la confiance, dans la reconnaissance vis-à-vis des évêques, mais j'ai aussi une certaine forme d'inquiétude parce que c'est une mission difficile. J'espère être en mesure de répondre à toutes les attentes et de bien servir le projet de l'enseignement catholique, de bien servir l'Évangile.



## En cette période de rentrée, voici le rappel de ce que Philippe DELORME écrivait aux chefs d'établissements dans notre bulletin hors-série :

J'aimerais m'adresser aux chefs d'établissements, qu'ils soient déjà en fonction ou qu'ils débutent dans cette responsabilité. J'ai envie de leur dire: « Ne restez pas seuls! ». On parle beaucoup de la solitude du chef, mais je crois qu'elle vient aussi d'un tempérament. Il faut savoir partager avec sa tutelle, partager avec ses pairs. L'appartenance à une organisation professionnelle de chefs d'établissement est une bonne chose: elle permet de ne pas rester seul, d'avoir des conseils, de ne pas s'enfermer. Il est important que les chefs d'établissements sachent trouver un équilibre entre leur vie professionnelle et leur

vie personnelle. Un bon chef d'établissement n'est pas celui qui ne prend jamais de vacances, j'ai toujours dit que ce serait, pour moi, une faute professionnelle! Quand on est fatigué, qu'on n'a pas un bon équilibre de vie, on n'est pas efficace.

Les chefs d'établissements doivent être accompagnés au plus proche de leurs réalités par des tutelles bienveillantes et fraternelles. De mon côté, je compte beaucoup sur les échanges avec les organisations professionnelles pour faciliter cet accompagnement.



## L'écho des savanes scolaires Ou le monde d'Anne-Sophie

Chers amis dynamiciens,

Il y a quelques semaines, j'ai vécu une journée particulière qu'il faut que je vous raconte.

En tant que contributrice régulière de ce Bulletin, j'ai eu l'honneur d'être invitée à une rencontre du Conseil d'Administration du Synadic. L'idée était alors que je puisse en donner mon regard extérieur dans ces colonnes.

Je dois vous dire que je n'étais pas forcément très fière en arrivant à Montrouge, me demandant bien comment la réunion allait se dérouler. L'accueil fut à la mesure des valeurs revendiquées par notre organisation professionnelle: excellent! Avec une mention particulière pour les viennoiseries, quand même... On est gourmande ou on ne l'est pas...

Les horaires de la journée ont été scrupuleusement respectés, ce qui est un point fort qui devrait donner des idées à certains que je ne nommerai pas ici, mais qu'ils sachent que je pense bien à eux... et à leurs retards!

Comme je m'étais engagée à respecter une certaine confidentialité, je ne rentrerai pas dans les détails des débats, au-delà des comptes rendus publiés sur le site. D'autant que, je l'avoue humblement, je n'ai pas tout compris! Les débats m'ont semblé très intenses et complets mais j'ai découvert des sujets nationaux dont je ne suspectais ni l'existence ni la complexité.

En particulier, plusieurs sujets ont tourné autour du social, en général et en particulier. Moi qui pensais, naïvement, que les négociations du protocole électoral pour mes élections de CSE à venir étaient déjà bien compliquées, je peux à présent relativiser! J'ai découvert lors de ce CA non seulement l'importance de ces dossiers (convention collective, accords divers, représentations syndicales...) mais aussi la fréquence des réunions et l'implication des conseillers pour faire entendre la voix des adhérents du Synadic.

Non, je ne flagorne pas en vue d'obtenir une place parmi eux! Je ne sais déjà pas comment j'arrive à boucler certaines semaines, ce n'est pas pour me

jeter dans ce qui me semble être une belle arène où tous les coups ne sont, certes, pas permis, mais bon...

Lors de cette réunion, j'ai également découvert comment les conseillers se répartissent les missions, en fonction de leurs sensibilités propres, et dont ils en rendent compte. Vous savez quoi ? Ils travaillent vraiment ! En lisant les rapports d'activité dans les documents remis à l'AG annuelle, lecture très en diagonale, je le confesse, je ne pensais pas qu'il y avait autant de réalités différentes derrière les têtes de chapitre.

Le Synadic étant réputé pour sa convivialité, j'attendais avec une certaine impatience l'heure du repas, et pas uniquement parce que j'avais quand même un peu faim. Nous sommes descendus dans le nouvel espace de restauration. Et nous avons plutôt bien déjeuné. Je me demandais si les conversations techniques allaient se poursuivre à table mais j'ai constaté que les conseillers restent des collègues comme les autres, avec un grand besoin de décompresser... et de dire des bêtises en riant ! C'est plutôt rassurant !

Parmi la multitude des sujets abordés ensuite, j'ai été particulièrement sensible à ceux qui tournaient autour de la communication et de ce

Bulletin : forcément, je suis dedans ! J'ai perçu une volonté forte du Synadic de communiquer vis-à-vis des adhérents pour faciliter leur quotidien. J'en bénéficie modestement de mon côté mais j'ai pu en avoir une vision plus globale.

Je dois également préciser que la réunion a débuté par un temps de lecture d'un texte spirituel fort bien choisi, de manière à permettre une certaine intériorité avant de se lancer dans les débats du jour.

Je remercie l'ensemble des conseillers qui m'ont reçue et, tout particulièrement, le président VanNedervelde qui sait être attentif à chacun. Et, donc, à moi aussi ! J'espère juste que la phrase précédente ne fait pas trop « remerciements au festival de Cannes »...

En tout cas, j'ai beaucoup apprécié cette journée ! Une prochaine fois, je recommencerai à pester contre mes tracas quotidiens et les instances nationales qui ne se rendent pas compte de tout mon travail sur le terrain. Ou pas.

Bisous !

*Anne-Sophie HOUPPAS,*  
Collège Notre-Dame de la Très Sainte Miséricorde  
[annso.ce2@gmail.com](mailto:annso.ce2@gmail.com) et [@annso\\_ce2](https://www.instagram.com/annso_ce2)





## Christus vivit

### Le Pape offre aux jeunes une « balise sur un chemin synodal »

Six mois après le Synode sur « Les jeunes, la foi et le discernement vocationnel », l'Exhortation apostolique post-synodale *Christus vivit* (« il vit, le Christ ») a été rendue public le 2 avril 2019. Dans ce texte, le Saint-Père s'adresse directement aux jeunes, mais aussi « à tout le peuple de Dieu, à ses pasteurs et à ses fidèles, car la réflexion sur les jeunes et pour les jeunes nous interpelle et nous stimule tous ». « *Il vit, le Christ, notre espérance et il est la plus belle jeunesse de ce monde. Tout ce qu'il touche devient jeune, devient nouveau, se remplit de vie. Les premières paroles que je voudrais adresser à chacun des jeunes chrétiens sont donc : il vit et il te veut vivant !* ». Ainsi commence le tout premier des 299 paragraphes de cette Exhortation apostolique post-synodale rédigée et signée par le Saint-Père.

#### **Une Exhortation apostolique écrite avec et pour les jeunes**

Le Pape lui-même explique sa démarche concernant la rédaction d'un document qu'il qualifie de « balise sur un chemin synodal ». Une lettre écrite

« avec affection » en tenant compte des rencontres passées. « *Je me suis laissé inspirer par la richesse des réflexions et des échanges du Synode de l'année passée. Ainsi ma parole sera chargée de mille voix de croyants du monde entier qui ont fait parvenir*

leurs opinions. Même les jeunes non croyants, qui ont voulu y prendre part par leurs réflexions, ont soulevé des questions qui ont suscité de nouvelles interrogations ». Pour le fond, le Pape a voulu un texte « qui rappelle certaines convictions de foi et qui, en même temps, encourage à grandir en sainteté et dans l'engagement de sa propre vocation ».

Et concernant la forme, soit François s'adresse « directement aux jeunes » - le tutoiement est de mise dans la plupart des paragraphes, soit il propose des « approches plus générales pour le discernement ecclésial », particulièrement utiles pour les acteurs de la pastorale des jeunes

### Dans le Verbe de Dieu, des trésors de jeunesse

Après un premier chapitre consacré aux figures marquantes de jeunes dans la Bible, le Pape attire l'attention de ses lecteurs sur « Jésus-Christ, toujours jeune », dont les aspects de la vie constituent une inépuisable source d'inspiration. « Cela implique qu'il faut mûrir dans la relation avec le Père, conscient d'être membre de la famille et du peuple, se disposer à être comblé de l'Esprit et à être conduit. Rien de cela ne devrait être ignoré dans la pastorale des jeunes, pour qu'on ne crée pas des projets qui isolent les jeunes de la famille et du monde, ou qui les transforment en une minorité sélectionnée et préservée de toute contagion. Nous avons plutôt besoin de projets qui fortifient, les accompagnent et les lancent vers la rencontre avec les autres, vers le service généreux, vers la mission », conseille le Saint-Père. « Il est très important de contempler le Jésus jeune qui nous montre les Évangiles, car il a été vraiment l'un de vous, et en lui on peut reconnaître de caractéristiques des cœurs jeunes ».

### « Une Église qui se laisse renouveler »

Dans ce deuxième chapitre, François évoque aussi l'Église dont les jeunes sont des membres décisifs. Une « institution si ancienne que l'Église peut se renouveler et se rajeunir aux diverses étapes de sa très longue histoire. En réalité, dans les moments les plus tragiques, elle sent l'appel à retourner à l'essentiel du premier amour ». Avec force, le Saint-Père poursuit : « Demandons au Seigneur de délivrer l'Église des personnes qui veulent la faire vieillir, la scléroser dans le passé, la figer, l'immobiliser. Non ! Elle est jeune quand elle est elle-même,

quand elle reçoit la force toujours nouvelle de la Parole de Dieu, de l'Eucharistie, de la présence du Christ et la force de son Esprit chaque jour. Elle est jeune quand elle capable de retourner inlassablement à la source ». Puis le Souverain pontife se fait le porte-parole des jeunes, en rapportant leur point de vue : « même s'il y a des jeunes qui se réjouissent de voir une Église se montrant humblement sûre de ses dons et de sa capacité de faire une critique loyale et fraternelle, d'autres jeunes réclament une Église qui écoute davantage, qui ne soit pas toujours à condamner le monde. Ils ne veulent pas voir une Église silencieuse et timide, ni toujours en guerre sur deux ou trois thèmes qui les obsèdent. Une Église sur la défensive, qui n'a plus d'humilité, perd la jeunesse et devient un musée ».

**Nous avons besoin de projets qui fortifient, les accompagnent et les lancent vers la rencontre avec les autres, vers le service généreux, vers la mission.**



### Dans les souffrances, proposer la consolation du Seigneur

Le Pape met ensuite en avant la Vierge Marie, « le grand modèle pour une Église jeune, qui veut suivre le Christ avec courage et docilité », et plusieurs figures de saints jeunes.

Puis comment ne pas percevoir un écho des paroles prononcées lors des dernières Journées Mondiales de la Jeunesse, lors de la messe finale à Panama, lorsque s'ouvre le troisième chapitre ? « Après avoir consulté la Parole de Dieu, nous ne pouvons pas seulement dire que les jeunes sont l'avenir du monde. Ils sont le présent, ils l'enrichissent par leur

contribution », affirme le Souverain Pontife, qui tente dans les paragraphes suivants de répondre à cette question: « Comment sont les jeunes aujourd'hui, qu'est-ce qui leur arrive à présent? ». Un regard « positif » sur la jeunesse est déjà posé et promu.

Plusieurs thèmes, souvent douloureux, sont alors abordés, en premier lieu les diverses violences subies par les jeunes, les « formes de marginalisation et d'exclusion sociale, pour des raisons religieuses, ethniques ou économiques ». « Parfois, la souffrance de certains jeunes est vraiment déchirante; c'est une souffrance qu'on ne peut pas exprimer par des paroles; c'est une souffrance qui nous gifle », relève le Saint-Père. « Mais dans cette plainte déchirante se font présentes les paroles de Jésus: « Heureux les affligés, car ils seront consolés » (Mt 5,4). Puisse-t-il y avoir auprès d'un jeune qui souffre une communauté chrétienne capable de faire résonner ces paroles par des gestes, des accolades et des

**Parfois, la souffrance de certains jeunes est vraiment déchirante : c'est une souffrance qu'on ne peut exprimer par des paroles ; c'est une souffrance qui nous gifle.**

aides concrètes », écrit-il.

### **Internet, migrations, abus... faire face à des défis majeurs**

Dans quelques paragraphes dédiés aux « Désirs, blessures et recherches », le Pape aborde un sujet sur lequel les attentes des jeunes sont importantes: le corps et la sexualité, qui revêtent « une importance essentielle pour leur vie et pour le

chemin de croissance de leur identité. Cependant, dans un monde qui souligne à l'excès la sexualité, il est difficile de garder une bonne relation avec son corps et vivre sereinement les relations affectives. Pour cette raison, et pour d'autres, la morale sexuelle tend très souvent à être « une cause fréquente d'incompréhension et d'éloignement par rapport à l'Église, dans la mesure où elle est perçue comme un espace de jugement et de condamnation », observe le Pape.



Puis François approfondit « trois thèmes d'une grande importance », traités lors du Synode.

### **Le monde numérique**

Le Pape se montre préoccupé par les dérives de l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux, et identifie « un nouveau défi » auquel sont confrontés les jeunes: « interagir avec un monde réel et virtuel dans lequel ils pénètrent seuls comme dans un continent global inconnu. Les jeunes d'aujourd'hui sont les premiers à faire cette synthèse entre ce qui est personnel, ce qui est propre à chaque culture et ce qui est global. C'est pourquoi il faut qu'ils parviennent à passer du contact virtuel à une bonne et saine communication », souligne-t-il.

### **Les migrants**

Concernant les migrants, sujet cher au Souverain Pontife, un appel est adressé aux plus jeunes d'entre eux. François leur demande « de ne pas se laisser enrôler dans les réseaux de ceux qui veulent les opposer à d'autres jeunes qui arrivent dans leurs pays, en les présentant comme des êtres dangereux et comme s'ils n'étaient pas dotés de la même dignité inaliénable propre à chaque être humain ».

### **Le combat contre les abus**

Enfin, dans une partie intitulée « Mettre fin à tout

genre d'abus », le Pape redit sa détermination et celle de toute l'Église à lutter contre ce fléau ; il exprime sa gratitude envers ceux qui dénoncent « le mal subi », ou qui « chaque jour, se dépensent avec honnêteté et dévouement au service des jeunes. Leur œuvre est une forêt qui grandit sans faire de bruit », peut-on lire.

Une nouvelle fois, le Saint-Père se tourne vers les jeunes. « Grâce à Dieu, les prêtres qui commettent ces horribles crimes ne constituent pas la majorité qui exerce un ministère fidèle et généreux. Je demande aux jeunes de se laisser stimuler par cette majorité. »

François tient toutefois à pointer un horizon lumineux en « ce moment difficile », qui « avec l'aide précieuse des jeunes, peut véritablement être l'occasion d'une réforme de portée historique, pour déboucher sur une nouvelle Pentecôte et inaugurer une étape de purification et de changement qui confère à l'Église une nouvelle jeunesse ».

Le chapitre se conclut sur l'espérance, proposée plus personnellement aux jeunes. Une espérance

incarnée par le Christ. « Si tu es jeune en âge, mais si tu te sens faible, fatigué ou désabusé, demande à Jésus de te renouveler. Avec lui, l'espérance ne manque pas. Tu peux faire de même si tu te sens submergé par les vices, les mauvaises habitudes, l'égoïsme ou le confort malsain. Jésus, plein de vie, veut t'aider pour qu'être jeune en vaille la peine. Ainsi tu ne priveras pas le monde de cette contribution que toi seul peux lui apporter, en étant unique et hors pair comme tu es », écrit le Pape.

### Les conseils du Pape aux jeunes

Les trois chapitres suivants – “La grande annonce pour tous les jeunes”, “Chemins de jeunesse”, “Des jeunes avec des racines” – constituent une partie originale mais non moins marquante de cette Exhortation apostolique. Le Souverain Pontife parle de cœur à cœur avec les jeunes. Il leur propose de précieux points de repère pour divers aspects de leur vie – spirituelle, professionnelle et relationnelle. Là encore, le Pape montre son attention envers les jeunes, sa connaissance des réalités qu'ils vivent. Il s'adresse à eux en père et en ami, tendre mais exigeant. On y retrouve les images



concrètes et fortes fréquemment employées dans ses discours aux jeunes. « Ne survivez pas avec l'âme anesthésiée, et ne regardez pas le monde en touristes. Faites du bruit ! Repoussez dehors les craintes qui vous paralysent, afin de ne pas être changées en jeunes momifiés. Vivez ! Donnez-vous à ce qu'il y a de mieux dans la vie ! Ouvrez la porte de la cage et sortez voler ! S'il vous plaît, ne prenez pas votre retraite avant l'heure ! ».

### Des réserves à l'égard de certaines formes de pastorale

Le Pape estime que la pastorale des jeunes « a souffert de l'assaut des changements sociaux et culturels ». Cependant, François ne souhaite pas « proposer une sorte de manuel de pastorale des jeunes ou un guide de pastorale pratique », mais seulement « mettre en jeu l'intelligence, l'ingéniosité et la connaissance que les jeunes eux-mêmes ont de la sensibilité, de la langue et des problématiques des autres jeunes ».

Ce qui n'empêche pas le Pape de prévenir : « La pastorale des jeunes doit acquérir une autre flexibilité, et réunir les jeunes pour des événements qui leur permettent aussi de faire l'expérience de la rencontre communautaire avec le Dieu vivant. D'autre part, il serait particulièrement souhaitable de recueillir encore plus de bonnes pratiques : ces méthodologies, ces motivations, ces langages qui ont été réellement attractifs pour conduire les jeunes au Christ et à l'Église. Peu importe leur couleur, qu'ils soient "conservateurs ou progressistes", qu'ils soient "de droite ou de gauche". Le plus important est que nous recueillions tout ce qui a donné de bons résultats et ce qui est efficace pour communiquer la joie de l'Évangile ».

En bref, « la pastorale des

jeunes ne peut être que synodale, autrement dit, constituer un « marcher ensemble » ».

François formule ensuite une mise en garde. Aux jeunes, on offre parfois « seulement des réunions de « formation » où sont uniquement abordées des questions doctrinales et morales. Le résultat est que beaucoup de jeunes s'ennuient, perdent le feu de la rencontre avec le Christ et la joie de le suivre, beaucoup abandonnent le chemin et



d'autres deviennent tristes et négatifs », note-t-il.

Le Saint-Père se montre également réservé vis-à-vis de « certains collèges catholiques » qui « semblent être organisés seulement pour leur préservation. L'école transformée en « bunker » qui protège des erreurs « de l'extérieur », est l'expression caricaturale de cette tendance. Cette image reflète d'une manière choquante ce que beaucoup de jeunes éprouvent à la sortie de certains établissements éducatifs : une inadéquation insurmontable entre ce qu'ils ont appris et le monde dans lequel ils doivent vivre. Même les propositions religieuses et morales qu'ils ont reçues ne les ont pas préparés à les confronter avec un monde qui les ridiculise, et ils n'ont pas appris comment prier et vivre leur foi d'une manière qui puisse être facilement soutenue au milieu du rythme de cette société ».

### Pour une Église ouverte à tous

Le Pape termine ce chapitre en développant une réflexion sur la « « pastorale populaire des jeunes », qui ait un autre style, d'autres temps, un autre rythme, une autre méthode ».

**Il serait souhaitable de recueillir de bonnes pratiques : ces méthodologies, ces langages qui ont été réellement attractifs pour conduire les jeunes au Christ et à l'Église. Peu importe leur couleur. Le plus important est que nous recueillions tout ce qui est efficace pour communiquer la joie de l'Évangile.**

Une forme de pastorale fortement encouragée par François, et qui « *consiste en une pastorale plus ample et plus flexible qui stimule, dans les différents lieux où les jeunes se déplacent, ces leaderships naturels et ces charismes que l'Esprit Saint a déjà semés en eux* ».

Dans cette partie se trouve aussi un véritable plaidoyer en faveur d'une « *Église aux portes ouvertes* ». « *Une attitude d'ouverture suffit pour tous ceux qui ont le désir et la volonté de se laisser trouver par la vérité révélée par Dieu* », écrit François. « *Certaines propositions pastorales peuvent supposer un chemin déjà parcouru dans la foi, mais nous avons besoin d'une pastorale populaire des jeunes qui ouvre des portes et offre un espace à tous et à chacun avec ses doutes, ses traumatismes, ses problèmes et sa recherche d'identité, avec ses erreurs, son histoire, ses expériences du péché et toutes ses difficultés* ». Par conséquent, « *il doit également y avoir de la place pour tous ceux qui ont d'autres conceptions de la vie, professent une foi différente ou se déclarent étrangers à l'horizon religieux. Tous les jeunes, sans aucune exception, sont dans le cœur de Dieu et donc dans le cœur de l'Église* », soutient

le Souverain Pontife.

Dans cette Exhortation apostolique, on ressent une véritable demande de changement de la part de tous ces jeunes. Elle nous éclaire de façon significative sur la Pastorale à mener au sein de nos établissements avec en ligne directrice, la nécessité de comprendre cette jeunesse qui nous entoure tous les jours de l'année scolaire.

Une fois de plus, la mission pastorale du Chef d'établissement ne semble pas simple ; c'est loin d'être une sinécure, le contraire aurait été surprenant, mais l'avenir reste rempli d'espérance et cette espérance, il est de notre devoir de la transmettre à toute cette jeunesse. On le voit bien et ils ont su l'exprimer avec force et conviction, les jeunes sont en attente d'un renouvellement de l'Église, de la Pastorale et de la rencontre avec les autres.

Raphaël THOMASSIN

**Une attitude d'ouverture suffit pour ceux qui ont le désir et la volonté de se laisser trouver par la vérité révélée par Dieu.**



# Le quotidien (re) traité

**Le changement fait peur! C'est bien connu... et c'est dommage car, d'après Le BOUDDHA: « Il n'est rien de constant, excepté le changement! ».**

**Alors que faire, Rien? Attendre?**

## *La légende des 2 cailloux*

Il y avait une fois, dans un village, un fermier sans le sou qui devait rembourser une importante somme d'argent à un vieil homme très laid. Comme le fermier avait une fille fort jolie qui plaisait beaucoup au vieux prêteur, ce dernier proposa un marché au fermier: il promit d'effacer la dette du fermier si ce dernier acceptait qu'il épousât sa fille. Le fermier et sa fille furent tous deux horrifiés par cette proposition...

Le vieux prêteur pas très ragoûtant suggéra alors que le hasard détermine l'issue de la proposition. Il proposa donc de mettre un caillou blanc et un caillou noir dans un sac d'argent et que la jeune fille pioche à l'aveuglette... un des deux cailloux du sac. Si elle pioche le caillou noir, elle devient son épouse et la dette de son père est effacée... si elle pioche le caillou blanc, elle n'a pas à l'épouser et la dette du père est également annulée... mais, au cas où elle refuserait de piocher un caillou, son père serait jeté en prison!

Cette discussion avait lieu devant la maison du fermier et le sol était couvert de cailloux à cet endroit-là...

Tout en continuant de parler, le vieux monsieur laid se pencha pour ramasser les deux cailloux. Tandis qu'il les ramassait, la jeune fille, qui avait l'œil vif, remarqua qu'il avait ramassé deux cailloux noirs et qu'il les avait mis dans le sac...

Qu'auriez-vous conseillé à la jeune fille? RIEN? ATTENDRE?

Si on analyse bien la situation, il y a 3 possibilités:

1. Elle pourrait refuser de piocher, ce qui enverrait son père en prison
2. Elle pourrait sortir les 2 cailloux noirs du sac pour montrer que le vieux a triché... mais la dette demeurerait
3. Elle pourrait piocher l'un des 2 cailloux et se sacrifier en épousant le vieux pour épargner l'emprisonnement à son père.

Prenez un moment pour réfléchir à cette situation car cette histoire a aussi pour but de nous faire apprécier la différence entre la pensée logique et la pensée « élargie »... c'est-à-dire le changement,



la nouveauté, la modification. En effet, puisque le dilemme posé à la jeune fille ne peut pas être résolu de façon équitable par la pensée logique traditionnelle... que faire? Rien? Attendre? Le changement ou rien?

Eh bien, inspirée peut-être par Winston CHURCHILL, qui disait: « Mieux vaut prendre le changement par la main avant qu'il ne nous prenne par la gorge! », voici ce que fit la jeune fille :

Elle piocha dans le sac et en sortit un caillou qu'elle laissa habilement échapper de ses mains. Aussitôt, il se fondit au milieu de la multitude de cailloux noirs et blancs qui jonchaient le sol sans qu'on puisse les distinguer davantage...

« Ah? Ce que je peux être maladroite, s'exclama la jeune fille! Mais qu'importe, puisqu'en sortant du sac le caillou qui reste, on saura lequel j'avais pioché en premier, n'est-ce pas? ».

Le caillou restant était noir... le premier caillou pioché ne pouvait donc qu'être blanc! Et, comme le vieux prêteur n'osa pas avouer sa malhonnêteté, la jeune fille transforma une situation qui semblait impossible en un dénouement fort avantageux !

Comme chacun peut le constater, il existe donc une solution pour la plupart des problèmes complexes que nous rencontrons... c'est juste qu'on oublie souvent de mettre en pratique ce que Mark TRAIN disait: « Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait! »

Puisse votre façon de diriger votre établissement être remplie de pensées positives et de sages décisions...

*Patrick BARON*

# Tiramisu revisité

## Ingrédients

- Cacao non sucré
- 1 pincée de sel
- 150 g de sucre
- 3 œufs
- 250 g de mascarpone
- 30 cl de café fort froid
- 18 biscuits à la cuillère

## Préparation

- Commencez par battre les oeufs avec le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse.
- Ajoutez le mascarpone, bien mélangez.
- Battre les blancs en neige avec la pincée de sel. Les incorporer délicatement à la crème au mascarpone.
- Trempez les biscuits dans le café.
- Mettre un biscuit coupé en 2 dans le fond d'une verrine.
- Recouvrir de crème de mascarpone, de biscuit, finir avec la crème de mascarpone.
- Saupoudrez de cacao non sucré et de sucre glace.







Je ne voudrais pas assombrir ce jour de fête intellectuelle qu'est l'ouverture d'un Congrès en donnant des exemples de méthode qui n'ont plus qu'un passé. Mais vous sentez bien que la méthode ne saurait être une routine et que, pour me servir encore d'une pensée de Goethe : «Quiconque persévère dans sa recherche est amené tôt ou tard à changer de méthode.»

*L'Engagement rationaliste  
Gaston Bachelard*

S y n a d i c  
2-4, rue Chaintron  
92120 MONTROUGE  
Tél. 01 55 48 04 57  
Fax: 01 55 48 04 58  
contact@synadic.fr  
www.synadic.fr

